

Bulletin Municipal Officiel

DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



Parc de Saint-Cloud - Le Pont du Diable

Cliché Jean MONSEL



PIERRE

CHEMISIER - TAILLEUR

90, bd de la République 605-53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

optique médicale



montures
et verres correcteurs
de toutes marques

J. MIGNARD

PHARMACIEN / OPTICIEN

2 ter RUE ROYALE, SAINT-CLOUD TEL. 605-42-11

GIRAUDET

TAILLEUR — COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29

Pour votre Pâtisserie,
vos Lunchs, Cocktails,
vos réceptions à domicile

Chevalier

PATISSIER - TRAITEUR

Ancien Pâtissier de la C^o Générale Transatlantique

5, rue Dailly, St-CLOUD Tél. : 605-40-01

**TAPIS ET MOQUETTES
DE FRANCE**

Quoi de plus agréable que choisir sa MOQUETTE, son TAPIS, son ORIENT véritable ou sa TAPISSERIE d'ART en la 1^{re} organisation professionnelle française, quand on sait que toute la Direction générale est clodoaldienne et qu'à ce même titre, il vous est réservé sur tous les prix marqués une remise net de 7% ?

11, Place MALESHERBES (17^e) MAC 21-67
9 bis, Bd MONTMARNASSE (6^e) SUF 68-00

REPRODUCTION RAPIDE DES CLÉS

Serrurerie A. CHARTIER

CLOTURES — TOUTES FERMETURES

2, rue des Tennerolles, SAINT-CLOUD 605-87-19

agence beausoleil

PIERRE LACLEF

TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES
CONSTRUCTION

160, boul. de la République
SAINT-CLOUD
Tél. : 408 76-65

CHAUSSURES BEAUSOLEIL

160, Boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD
Dépositaire : " JASOUPLE " - " DEB'S " - " HELLER "

CORDONNERIE

TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ

LUMIERES DE PARIS

LUSTRES
APPLIQUES
LAMPADAIRES

Tél. : 506-70-00

Style et Contemporain

96, boulevard Henri - Sellier, SURESNES



VOLKSWAGEN

AGENCE RÉGIONALE

76, BVD HENRI-SELLIER

506-46-59

SURESNES



MERCEDES-BENZ

INSTITUT PARAPACK

Traitement AMINCISSANT en exclusivité
Beauté visage et corps

Irina MÉLIKOFF

124, bvd de la République (Bat. E) SAINT-CLOUD 408-75-28



Madame

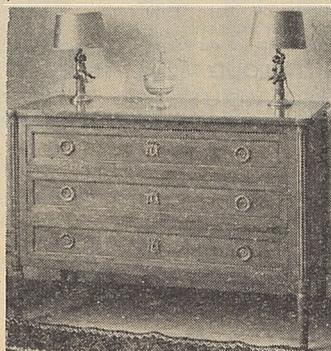
Jacques Bihorel

Fleuriste Décorateur

60, boulevard de la République, SAINT-CLOUD
Tél. MOL. 46-62 Adr. Télégr. BIHORELFLEURS

LERI

Antiquités

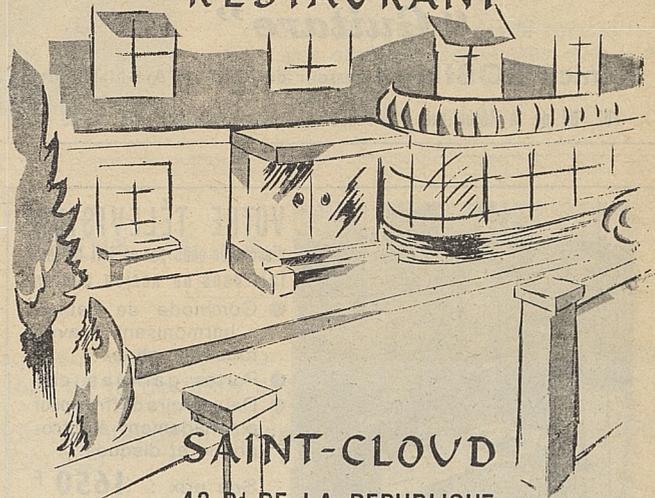


Meubles français et anglais XIX^e
Grand choix de Lampes
Equiperment et Abat-jour
sur commande
Restauration de Meubles anciens

94, boulev. Henri-Sellier
SURESNES 506-33-89

VILLA HENRI IV

HOTEL de TOURISME RESTAURANT



SAINT-CLOUD

43 Bd DE LA REPUBLIQUE
MOL 40 50

RÉCEPTIONS — LUNCHS — PARKING

AUTO-ÉCOLE BEAUSOLEIL

A. THUINET

Tous permis - Cours de code par projections
Cours de perfectionnement

160, bd de la République, SAINT-CLOUD

ON PREND A DOMICILE

Tél. : 408-61-01 (l'après-midi)

GARAGE de L'HIPPODROME

153, boulevard de la République, SAINT-CLOUD

J. GUYOMARD

Gérant libre

Tél. : 408 75-48

MÉCANIQUE

TOLERIE

PEINTURE

Mme L. ABDOUCHELI

Ex-Docteur dentiste de la Faculté de médecine de Tiflis

Diplômée pour les soins esthétiques du visage et du corps
par l'Ecole du docteur Pentoureau
et l'Académie de soins esthétiques de Paris

102, bd de la République, SAINT-CLOUD - MOL. 44-28
SUR RENDEZ-VOUS

ENTREPRISE DE PEINTURE DECORATION - VITRERIE

Sté André VOISINE & Cie

19, rue du Calvaire, SAINT-CLOUD - 605-69-58
2 bis, rue de l'Oasis, PUTEAUX - 506-48-91

REVÊTEMENTS PLASTIQUES (Murs et Sol)

Atelier de Dessin - Peinture - Céramique

ENSEIGNEMENT RAPIDE A LA PORTÉE DE TOUS
COURS — LEÇONS PARTICULIÈRES

ENFANTS A PARTIR DE 7 ANS — ADULTES

Madame G. ROBIN, 102, Bd de la République - 605.66.99

LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS

"Guitare"

Annick ROBIN, Professeur de l'Ecole d'Art Martenot

102, Bd de la République - St-CLOUD — Pour rendez-vous MOL. 66-99



VOTRE TÉLÉVISION

dissimulée enfin par ce joli meuble
fait dans un acajou ancien

- Commode de bateau
s'harmonisant avec
tous les styles
- Portes gainées cuir
- Deux tiroirs coffres pour
aménagement électro-
phone et disques

Son prix : 1650 F
Autre modèle : meuble style Louis XVI

Transformation et agencement de
tous meubles anciens pour chaînes
HI-FI et TV

Cette commode à 595 F →

Spécialité de petites commodes
époque romantique, acajou,
noyer, citronnier,
de 595 F à 750 F

Meubles Anglais et grandes
bibliothèques à des prix très
étudiés



Liliane Du Pont ANTIQUAIRE - DÉCORATEUR

54, boulevard Raymond-Poincaré, GARCHES (92). - Tél. : 970 21-96
(5 minutes après le Pont de Saint-Cloud)

Jour de fermeture : le mardi.

Ouvert le dimanche de 10 heures à 19 heures



PÂTISSERIE - CONFISERIE
SALON DE THE
GLACES

Maison
Daniel
Vignal
successeur

42 RUE GOUNOD
SAINT-CLOUD

605.54.09

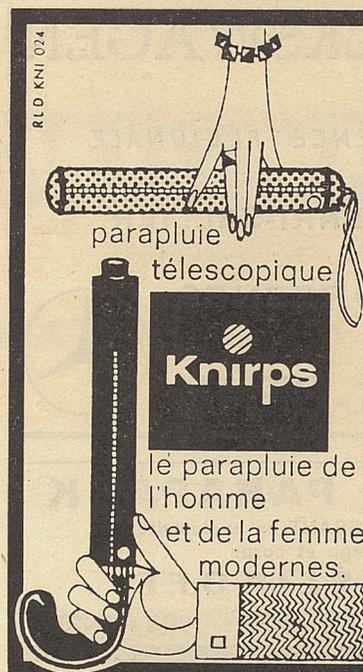
CUISINE - LUNCHES
REPAS COMPLETS

LIBRAIRIE - PAPETERIE

DÉPÔT CENTRAL DE JOURNAUX ET PUBLICATIONS

J. PLEURDEAU

16, rue Royale, St-CLOUD - Tél. : MOL. 43-47



RLO KNI 024

parapluie
télescopique

Knirps

le parapluie de
l'homme
et de la femme
modernes.

la MAISON du BOUTON
et du PARAPLUIE
64, avenue Jean-Jaurès - SURESNES

CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

14 et 16, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. : 825 59-66

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ avec la Sécurité Sociale
et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., Gaz de France,
Fédérations mutualistes de Seine et Seine-et-Oise, etc.)

Librairie des Lycées

(En face des lycées de jeunes filles et de garçons)

LIBRAIRIE
PAPETERIE
MAROQUINERIE
CADEAUX
PHOTOCOPIE
FOURNITURES de BUREAUX

97, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 605.42.90

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

SAINT-CLOUD en deuil



M. Michel SALLES

(1896-1968)

Chevalier de la Légion d'Honneur
Ancien Maire de Saint-Cloud

(Lire dans ce numéro le compte rendu des obsèques solennelles que la ville a faites à son ancien Maire le 22 février 1968.)

ACTUALITÉ - CIRCULATION

(Voir la dernière heure à la fin de cet article.)

Où en est exactement la **très grave question** des exutoires de l'autoroute, du « pont en biais » et du raccordement au boulevard périphérique ?

Les riverains du bas Saint-Cloud s'inquiètent, à juste titre non seulement « des bruits qui courent » mais, particulièrement, des projets précis qui ont été mis en circulation d'une manière quasi officielle, concernant les aménagements du débouché de l'autoroute de l'Ouest vers Paris : franchissement de la place Clemenceau sur plusieurs niveaux, tracé dans le bas Saint-Cloud, nouveau pont sur la Seine courbe et « en biais », aboutissement sur la rive de Boulogne et tracé à travers cette commune jusqu'à raccordement au futur périphérique (en cours de réalisation) à l'échangeur d'Auteuil qui s'implantera en grande partie sur les anciennes pépinières de la ville de Paris, elles-mêmes transplantées en banlieue sud.

(Suite page 2)

LE CHOIX DE LA SOUS-PRÉFECTURE

Un rapport sur cette question a été présenté aux Conseillers généraux lors de la dernière session, en décembre 1967.

Ce rapport fait état de la candidature de BOULOGNE, SEVRES et SAINT-CLOUD.

Sans donner une conclusion très nette, le Préfet, dans son rapport, élimine la candidature de **Boulogne** comme ville rattachée à Paris et n'offrant pas un choix facile de terrain.

En effet, dans cette ville, on a mis vingt ans à pouvoir construire l'hôpital Ambroise-Paré et on a eu beaucoup de peine à trouver l'emplacement du nouveau lycée technique.

Elle a cependant étudié la question et fait des propositions concrètes. Il ne semble pas qu'elles doivent être retenues. Il s'agit en effet d'un terrain sur lequel doit être édifié un parking dit de « dissuasion » à proximité de la tête de ligne du métro à l'intention des habitants de province et grande banlieue qui pourront ainsi laisser leur véhicule à la porte de Paris dans des conditions normales. Un ou deux étages seraient réservés à la Sous-Préfecture dans le bâtiment à construire. Ce serait vraiment « garer » la sous-préfecture d'une manière peu digne. Plus grave serait encore la perte d'un nombre important de places dans ce parking qui risque de devenir rapidement beaucoup trop petit...

(Suite page 3)

D'autre part, les automobilistes sont lassés des interminables attentes « pare-choc contre pare-choc » qui sont la servitude quotidienne de ces usagers assez déraisonnables pour avoir la prétention de prendre la route et de se servir de leur voiture... pour se déplacer !

Essayons objectivement de faire le tour de la question.

Deux points fixes : la sortie du tunnel à l'entrée du Parc de Saint-Cloud ; l'échangeur d'Auteuil.

Entre ces deux points, plusieurs projets qui ont en commun la nécessité d'un deuxième pont sur la Seine (ceci sans préjudice de l'élargissement de l'autoroute elle-même avec sa conséquence impérative : un deuxième tunnel sous le parc de Saint-Cloud) pont qui peut être en biais, en courbe et s'amorcer plus ou moins près du pont de Saint-Cloud pour aboutir sur la rive de Boulogne plus ou moins près de l'entrée du Bois.

Il y a même encore dans les cartons le projet initial contemporain celui-là du tunnel lui-même (1933-1934) et qui, toute réflexion faite, aurait bien dû être réalisé à l'époque : quelle cruelle épine eût été évitée à la génération actuelle ! Il consistait à enjamber la Seine en ligne presque droite depuis la sortie du tunnel, à franchir en surélévation les casernes et le bas parc pour aboutir sur la rive droite, d'une part, **en amont** du pont (permettant ainsi une utilisation rationnelle du passage inférieur rive droite), d'autre part, éventuellement, toujours en ligne droite et en surélévation, à travers Boulogne, à la grille des Princes et de là à la porte d'Auteuil.

C'est pour examiner en commun ces projets qu'a eu lieu récemment une entrevue chez M. **Delouvrier**, Préfet de la Région de Paris, à laquelle prenaient part conjointement M. Jacques **Baumel**, Député des Hauts-de-Seine, M. **Chaveton**, Maire de Saint-Cloud, M. Jean **Clément**, Maire adjoint, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chargé de l'Urbanisme municipal, et M. **Batsch**, Ingénieur en chef, chargé de l'étude des projets routiers pour le District.

La nécessité d'une réalisation de décongestion ne fait de doute pour personne.

M. **Chaveton** avait prôné la solution idéale décrite ci-dessus : la ligne droite depuis la sortie du tunnel. Mais il a dû se rendre aux raisons qui lui ont été exposées : destructions excessives dans Boulogne ; retard d'au moins dix ans dans la réalisation : ce dernier argument a emporté le repli de M. **Chaveton** qui reste avant tout partisan d'une mise en œuvre aussi rapide que possible, tant la situation actuelle apparaît dramatique.

Une proposition de l'Administration au Conseil général des Ponts et Chaussées n'a pas non plus été retenue, sa courbe ne présentant pas la régularité requise. Quant au tracé Ponts et Chaussées dont toute la presse a parlé, qui pénètre profondément dans le secteur urbain du bas Saint-Cloud, il a soulevé des montagnes de protestations parfaitement justifiées : nous avons réussi à le faire abandonner.

Il s'agit en résumé de s'écarter le plus rapidement possible de ce secteur urbain, de limiter au minimum les inconvénients qu'auront à supporter les riverains (bruit, odeurs), de franchir la Seine en courbe et en biais pour aboutir sur la rive droite aussi près que possible du Bois de Boulogne, après avoir longé le fleuve sur une certaine longueur et de traverser ensuite ce secteur résidentiel avec le minimum de gêne (au moyen d'un souterrain) pour piquer directement sur l'échangeur d'Auteuil-Molitor.

N'oublions pas, en ce qui concerne **Saint-Cloud**, que chaque mètre carré « grignoté » donne les possibilités que l'on recherche précisément, d'isoler l'autoroute des zones d'habitation au moyen de rideaux d'arbres et d'un dispositif spécial « anti-sonore ». Ces principes retenus servent de base au projet qui sera peut-être le projet définitif, sur lequel travaillent la Direction des Routes et le Conseil général des Ponts et Chaussées.

Ces buts sont ceux que poursuit l'ASSOCIATION CLODOALDIENNE DES RIVERAINS DES BORDS DE SEINE qui vient d'être créée, association qui groupe tous les intéressés, les Parlementaires et M. le Maire de **Saint-Cloud**.

Ces points acquis, une entrevue sera sollicitée de M. **Ortoli**, Ministre de l'Équipement pour définir un planning, ceci en commun avec les élus locaux de Boulogne et de Saint-Cloud.

Il semble que les pronostics puissent se formuler ainsi : délai de six mois pour l'enquête d'utilité publique et l'étude parcellaire ; délai ultérieur de réalisations ; au total, cinq ans permettant d'espérer l'achèvement pour 1973 (le périphérique devant, lui, être mis en service dès 1971). Il serait prévu une plateforme de huit voies ; mais quatre seulement, deux dans chaque sens, seraient réalisées d'entrée.

Rien ne s'opposerait, sans doute, une fois les tracés définitifs adoptés, à ce que le pont soit mis en chantier sans attendre plus longtemps : là, pas d'expropriations ; une simple entente avec les services de la navigation.

Il demeure évident néanmoins que ce délai, qu'on ne peut espérer réduire, est beaucoup trop long, les choses étant ce qu'elles sont. Une solution provisoire doit être recherchée qui puisse se réaliser dans un temps réduit : celle découlant de l'emploi de plusieurs « toboggans » du type « Passerelle des Tuileries » qui aboutirait à la suppression immédiate des cisaillements les plus dommageables : place Clemenceau, quai de Boulogne (pour le « tourne-à-gauche » des nombreuses voitures qui gagnent Paris par le quai et le Bois) ; rond-point Rhin-et-Danube. Les élus locaux et les Parlementaires sont d'accord pour demander une étude de cette question et sa réalisation en toute première priorité.

Conclusion.

Regrettons, en manière de conclusion, qu'après avoir manqué en 1933-1934 le départ de l'autoroute de l'Ouest, qu'après n'avoir pu réussir la pénétration dans Paris de l'autoroute du Sud, notre Administration Supérieure n'ait pas jugé bon, il y a dix ans, alors que les travaux du périphérique allaient commencer, de

prévoir un tracé plus rectiligne, plus rationnel, plus économique pour l'avenir, n'ait encore une fois, agi qu'à courte vue et n'ait pas donné à nos ingénieurs, qui font merveilles à l'étranger, l'occasion d'un bel ouvrage d'art pour raccorder les provinces françaises de l'Ouest et du Sud-Ouest avec le boulevard périphérique de la région parisienne.

Tout ce qu'on peut faire maintenant n'est que du raccommodage, du pis-aller pour essayer de limiter les dégâts ; mais ce n'est pas du bon travail...

En l'occurrence, c'est au **District**, organisme coordinateur, qu'il appartenait de prendre à temps les décisions qui s'imposaient. Il n'a pas rempli sa mission en ne prévoyant pas une implantation dans Boulogne permettant un tracé rectiligne.

DERNIÈRES NOUVELLES

Nous apprenons en toute dernière heure la réalisation très prochaine d'aménagements provisoires qui amélioreront beaucoup les dégagements de l'autoroute et permettront d'attendre les grandes réalisations dont il a été question dans cet article.

Il s'agit :

1° De monter un « viaduc provisoire » (alias toboggan) qui soulagerait depuis le milieu du pont, le courant de circulation en amenant directement au rond-point Rhin-et-Danube, à Boulogne (lui-même complètement remodelé) les véhicules se dirigeant vers Boulogne et la porte de Saint-Cloud, et permettant aux voitures soit venant du Bois, soit y allant, de ne plus couper les autres files.

2° De détourner la partie basse de la rue Dailly vers la droite pour lui faire franchir en souterrain la partie basse de l'autoroute et rejoindre le quai côté Sèvres, derrière l'aire de stationnement des autobus, supprimant ainsi une grande partie des inconvénients actuels de la place Clemenceau.

Il semble donc que les Pouvoirs Publics commencent à s'alarmer de l'ampleur et surtout de l'urgence des problèmes à résoudre... Nous ne pouvons que nous en réjouir car il y a des années que nous réclamons qu'on fasse quelque chose, et des mois que nous prônons l'utilisation des toboggans...

LE CHOIX DE LA SOUS-PRÉFECTURE

(Suite de la page 1)

Sèvres proposerait une partie de la propriété dite « Brimborion ». Mais on sait qu'une importante rocade autoroutière doit traverser ce quartier en viaduc. D'autre part, l'endroit proposé est au fond d'un trou peu lumineux : bruyant et sans lumière, il ne saurait lui non plus convenir étant d'ailleurs d'un accès difficile.

Le Conseil municipal de **Saint-Cloud** a pensé que le terrain communément appelé « **Centraco** » qui fut autrefois l'**Île-de-Monsieur** et qui est situé le long de la voie ferrée **Issy-Puteaux**, offre en bordure de Seine un terrain appartenant par moitié à la ville de **Saint-Cloud** et à la ville de **Sèvres** et qui serait l'emplacement idéal pour y implanter une sous-préfecture ; emplacement qui d'ailleurs aurait été idéal aussi pour la préfecture des **Hauts-de-Seine** ; mais le Gouverne-

ment a voulu profiter de l'implantation de cette préfecture pour effectuer un curetage général du bidonville de **Nanterre**.

L'implantation d'une sous-préfecture sise à cheval sur la limite des deux communes — qui pourrait s'appeler **Sous-Préfecture de Sèvres - Saint-Cloud** — (il y a bien le département de Seine-Saint-Denis) donnerait satisfaction à Sèvres et à Saint-Cloud et à tout l'arrière-pays, c'est-à-dire **Meudon, Chaville, Ville-d'Avray, Vaucresson, Marnes-la-Coquette**. Les habitants de **Boulogne** ne seraient pas pour autant désavantagés puisque l'emplacement préconisé se situe à 300 m du métro Pont-de-Sèvres.

Ainsi tombent la plupart des arguments mis en avant par Boulogne ; et l'on aurait une occasion unique d'améliorer le prospect des beaux bâtiments de la Manufacture Nationale de Sèvres, de débarrasser les rives de la Seine d'un bâtiment qui déshonore le paysage et de prolonger jusqu'à la Seine la verdure du Parc de Saint-Cloud. Peu de solutions paraissent réunir autant d'avantages et concilier tous les intérêts.

L'argument final en faveur de cette solution, et non le moindre, est l'extension que les édiles et les pouvoirs publics veulent donner à l'ouvrage d'art quasi inutilisé qu'est la voie ferrée Puteaux - Issy - Plaine. Le raccordement de cette ligne au R.E.R., à la Défense, d'un côté, à la gare d'Orsay de l'autre, doit permettre de constituer une rocade ferroviaire qui, judicieusement exploitée, décongestionnerait toute la région et rendrait la sous-préfecture facilement accessible à un grand nombre d'usagers.

Toutefois, il faut loyalement reconnaître que ce beau projet, aux aspects si séduisants, et pour lequel les élus locaux continueront à batailler, car c'est une solution de bon sens, n'a aucune chance de devoir aboutir avant des délais beaucoup trop longs : le terrain en question qui est utilisé à plein rendement par les occupants actuels, ne saurait être libéré avant longtemps ; de plus, il est beaucoup trop grand pour l'implantation de la seule sous-préfecture ; il faudrait donc mettre sur pied un vaste projet d'ensemble comportant, outre la sous-préfecture, un important complexe immobilier s'harmonisant avec ce magnifique cadre et réservant des espaces verts venant prolonger le bas-parc.

Une solution de rechange et d'attente réservant l'avenir s'offre par la libération prochaine par les Services de Contrôle de l'Armement, de la caserne de Saint-Cloud. L'emplacement est magnifique, « la plus belle caserne de France » a-t-on pu dire... Une sous-préfecture s'y implante avec de simples aménagements relativement peu importants. Et comme elle n'occuperait qu'une partie de ce vaste ensemble, rien n'empêcherait les Sapeurs-Pompiers de Paris, qui étudient toujours leur projet d'implantation à la Fouilleuse, d'utiliser une autre partie de cette caserne.

Enfin, dernière option, la plus valable sans doute : les promoteurs des immeubles en construction place Clemenceau s'offrent à réserver à la Sous-Préfecture 800 m² de bureaux, tout installés, à des prix qui sont sans proportion avec toute construction quelle qu'elle soit, d'autant que le Conseil Municipal de Saint-Cloud s'est déclaré prêt à financer une partie de l'opération... La décision semble imminente.

UN QUART DE SIÈCLE DE VIE MUNICIPALE

1940-1965 (suite)

LES « CARNETS » DE M. MICHEL SALLES (II).

19 août (1944).

M. **Winkler** est toujours en liaison téléphonique avec moi et m'informe qu'il accomplit sa mission...

Par un nouveau coup de téléphone, il me prévient qu'il a obtenu une réponse de principe favorable pour l'enlèvement des explosifs. J'avise aussitôt les officiers de pompiers, le Capitaine **Ramette** et les Lieutenants **Jonack** et **Pasquet**, ainsi que le Surveillant de voirie, M. **Guillochon**, d'avoir à tenir jour et nuit à ma disposition leurs compagnies et services respectifs, en faisant un service de garde par moitié des effectifs totaux. J'informe la police et les chefs des équipes de jeunesse d'avoir à se tenir prêts pour convocation du personnel nécessaire à l'heure H.

Dimanche 20 août.

Vers 7 heures du matin arrive chez moi un homme ayant à sa boutonnière plusieurs décorations, qui se présente comme Chef de la Résistance de Saint-Cloud. Ne le connaissant pas, je m'entretiens avec lui sur le pas de ma porte. Il me dit savoir que je suis en tractations avec les Allemands en vue d'obtenir que le tunnel ne saute pas. Il me félicite et m'indique qu'en haut lieu, à Paris, on est au courant de la question et que l'on s'en souviendra...

« Je tiens, Monsieur le Maire, tout d'abord à me « mettre à votre disposition pour assurer, avec mes « hommes, le gardiennage de l'usine du Val-d'Or, qui « se trouve sur le territoire de Saint-Cloud. Deuxième-
« mement, à me mettre à votre disposition, ainsi que
« mes hommes, au cas où vous auriez besoin de main-
« d'œuvre pour l'évacuation du tunnel. »

Je lui indique qu'en ce qui concerne l'usine du Val-d'Or, j'ai chargé le Commissaire de Police **Barthès** de la surveillance et qu'en conséquence, il aille se mettre à la disposition de ce dernier. En ce qui concerne sa proposition pour le déménagement, je lui dis que je ferai peut-être appel à ses services.

Je lui demande une pièce d'identité. Il me fait voir sa carte de mutilé, établie à son nom : M. **Delandre** et me la laisse en garantie de ses déclarations. Je le remercie et lui dis de venir me voir à mon bureau, à la Mairie, vers 10 heures, pour continuer cette conversation.

Vers 8 h 30, le Secrétaire général de la Mairie me téléphone pour me signaler qu'une affiche vient d'être apposée sur le panneau d'affichage officiel de la Mairie concernant le recrutement des F.F.I. Je le remercie de son renseignement.

À 9 h 30, je descends à la Mairie où, à peine arrivé, j'ai un coup de téléphone du Commissaire de Police me disant : « Etant donné, Monsieur le Maire, les tractations en cours, cette affiche ne me paraît pas opportune ». Il m'indique qu'il va la faire enlever et

faire évacuer la place. Je lui réponds : « N'en faites rien. Cela pourrait avoir des conséquences fâcheuses. Laissez-moi faire... »

Je descends sur la place de la Mairie, vais directement vers M. **Guédon**, chef du groupe des Communistes, et lui demande de venir me parler dans mon bureau. Il acquiesce à ma demande et je lui dis ceci : « Etant donné votre politique, vous n'êtes sans doute pas étranger à l'apposition de l'affiche. Vous savez que je suis en tractations actuellement avec les Allemands pour l'évacuation du tunnel... Je pense que vous êtes d'accord pour convenir que l'affiche qui a été apposée est actuellement inopportune... » — Je lui demande donc de la faire enlever. Il me répond qu'il n'en a pas le pouvoir et qu'il va immédiatement se mettre en liaison avec le chef F.F.I. pour savoir si satisfaction peut être donnée à ma demande. Il part...

Dix minutes après arrive dans mon cabinet le personnage qui était venu me trouver le matin, M. **Delandre**. Je lui pose la question suivante : « Vous m'avez bien dit, ce matin, que vous étiez le chef de la Résistance à Saint-Cloud ? » — Il me répond affirmativement. Je le mets au courant de l'incident de l'affiche. Il me dit spontanément que ce n'est pas le moment de l'apposer et qu'il allait l'enlever immédiatement. Je lui fais part de la conversation que j'avais eue, quelques instants auparavant, avec M. **Guédon**. Il me réponds : « Je prends l'entière responsabilité de ce que je fais et je descends enlever l'affiche. »

Pour qu'aucune confusion ne se produise en ce qui concerne l'enlèvement de cette affiche, je reste loin derrière lui pour qu'on constate bien que le geste n'est pas accompli par moi. A ce moment, j'entends quelques rumeurs partant du groupe des Socialistes, où se trouve M. **Pujol**... « Ce n'est pas du beau travail » dit ce dernier. Je lui réponds que je ne comprends pas sa réflexion, étant donné que c'était le chef de la Résistance de Saint-Cloud qui prenait cette décision et qui l'exécutait lui-même. Surprise de M. **Pujol** qui me dit : « Mais ce n'est pas le chef de la Résistance de Saint-Cloud ! » Je manifeste mon étonnement. Au moment-même de cette réflexion, M. **Guédon** revenait de prendre contact avec ses amis. Je lui demande : « Est-ce que ce Monsieur est bien le chef de la Résistance de Saint-Cloud ? » Il me répond : « Non ! » « Dans ces conditions, dis-je aux trois personnages, voulez-vous monter dans mon bureau pour que nous tirions l'affaire au clair ».

Arrivés dans mon bureau, je dis à M. **Delandre** : « Vous m'avez bien dit ce matin, et vous me l'avez confirmé tout à l'heure, que vous étiez le chef de la Résistance de Saint-Cloud ? » — « Oui ! » me répond-il. M. **Guédon** et **Pujol** lui disent : « Non, ce n'est pas vous, car vous n'êtes pas F.F.I. » Discussion générale... M. **Delandre** convient qu'il est Gaulliste. Il prend l'entière responsabilité de son acte et déclare qu'à l'instant même, il va en référer à son Colonel.

Voyant que mes trois interlocuteurs ne sont pas d'accord, je leur pose la question suivante :

« Vous conviendrez, Messieurs, qu'au moment où j'essaye de débarrasser le tunnel des munitions qui menacent de détruire la plus grande partie de la ville de Saint-Cloud ainsi qu'une partie de Garches et de Boulogne, vous conviendrez, dis-je, que cette affiche est inopportune. »

Ils tombent d'accord sur ce point.

« En conséquence, je garde l'affiche et je vous invite à vous réunir ensemble afin de me faire savoir quel est à Saint-Cloud l'homme de la Résistance qualifié avec lequel je devrai discuter à l'avenir si besoin est. »

Je les remercie et ils partent.

Je dois dire ici que je n'ai jamais eu de réponse à ce sujet...

21 août.

J'assiste aux obsèques d'un jeune clodoaldien, **Guilbaud**, habitant Les Coteaux. Alors que je suivais le cortège avec M. **Lepeltier**, mon adjoint, M. **Portalé**, également mon adjoint, arrive en motocyclette et me prévient que l'opération de l'enlèvement des explosifs pourra se faire, à la demande de la Feldkommandantur, le jour-même, à 17 h 30 (il est environ 15 h 30). Je quitte immédiatement le cortège avec M. **Lepeltier** pour me rendre à la Mairie en vue de donner les instructions nécessaires.

D'accord avec moi, M. **Winkler** avait, de son côté, demandé à la Maison **Pavic**, entrepreneurs de transports à Boulogne, de fournir les camions indispensables.

Arrivé devant la mairie, je constate une certaine agitation. On me prévient qu'un groupe veut prendre possession des pouvoirs municipaux. Deux voitures françaises contenant des hommes armés patrouillent dans les environs. Je prends contact avec les membres du groupe qui se promènent autour de la Mairie et qui ne sont pas pour moi des inconnus... Je leur signale l'inopportunité de leur intervention à ce moment précis, en leur en donnant brièvement les motifs.

J'arrive à la Mairie. M. **Chaveton**, un autre adjoint, qui s'y trouvait, me rend compte qu'il vient d'avoir une conversation avec un groupe de F. F. I., rue Royale, dans la boutique de M. **Lebourvelec**, pour le tenir au courant de tout ce qui se passait et il me demande d'intervenir à mon tour, immédiatement. Je me rends donc, accompagné de M. **Chaveton**, rue Royale, où se trouvait le groupe en question et il est convenu avec ce dernier qu'il ne fera rien pour le moment afin de me laisser la possibilité de mener à bien mes tractations concernant le tunnel. Il m'informe que le groupe se présentera le lendemain matin à la mairie. Je reproche alors à ces messieurs d'avoir fait venir des gens armés avec eux en leur disant que, de mon côté, ils me trouveront sans armes dans mon bureau. « Ne craignez rien, Monsieur le Maire — m'est-il répondu — ces gens armés ne sont pas pour vous... Vous n'avez rien à craindre. C'est seulement un service de sécurité. »

Après ce contretemps, je reviens à la mairie et donne les instructions pour que personnel et moyens de transports soient au tunnel à 17 h 30.

A l'heure dite, tout est prêt... Je suis présent également avec M. **Winkler**.

Deux officiers de la Feldkommandantur nous donnent accès au tunnel où je pénètre avec M. **Winkler**, un officier des pompiers et 10 sapeurs. Le travail commence : un camion est aussitôt chargé de six barils de forme spéciale pleins de trinitrotoluène et pesant 550 à 600 kg chacun. On devait descendre ce

camion jusqu'à la Seine pour y projeter les explosifs en vue de les noyer...

Intervient alors subitement un officier de Kriegsmarine, arrivant de Paris en voiture, qui formule des observations sévères, interdit la suite des opérations, prescrit la remise en place des barils et ordonne la sortie immédiate de toutes les personnes étrangères au service.

L'officier représentant de la Feldkommandantur ne peut que faire exécuter cet ordre. Il me dit : « Monsieur le Maire, je suis dans l'obligation d'exécuter ces ordres car tout ce qui se trouve dans le tunnel appartient à la Kriegsmarine » ; mais il me fait signe de la main « moment » — et me rassure du regard. « L'officier de la Kriegsmarine — continue-t-il — interdit que l'on détruise ces engins disant qu'ils peuvent encore servir sur le front et qu'il les fera prendre par des camions. Je ne pense pas que la Kriegsmarine en aura le temps... et c'est moi, officier artificier, qui serai chargé de les faire exploser... » Cette réflexion me laisse encore une lueur d'espoir car cet officier paraît sincère...

Après déchargement, départ angoissé de toutes les personnes présentes.

Sorti le dernier, après avoir discuté un bon moment avec l'officier de la Feldkommandantur, je retrouve M. **Winkler**.

Etant donné que l'officier de la Kriegsmarine avait dit qu'il ferait prendre ces engins par camions, je demande à M. **Brunau**, Conservateur des Domaines, qu'il fasse surveiller les abords du tunnel par ses gardiens du parc. M. **Brunau** accepte et me promet de me tenir au courant, par téléphone, des incidents qui pourraient se produire.

Je reste néanmoins en liaison avec M. **Winkler**, par téléphone, dans le courant de la soirée et dans la nuit. M. **Winkler**, de son côté, garde le contact avec un officier de la Feldkommandantur. Il m'apprend que ladite Feldkommandantur a été réprimandée par l'Amiral, commandant de la Kriegsmarine. Nous ne perdons cependant pas tout espoir.

(A suivre.)

LES OBSÈQUES DE M. MICHEL SALLES

Ancien Maire de la Ville
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 14-18
Croix de Verdun

M. Michel Salles, ancien Maire de **Saint-Cloud**, est décédé le 17 février 1968, à l'âge de 71 ans, en son domicile clodoaldien.

Les obsèques religieuses se sont déroulées en l'église Saint-Cloud, le 22 février.

Elles furent suivies d'un hommage solennel en cet hôtel de ville qui fut sien pendant les années douloureuses et difficiles de l'occupation allemande.

En présence de nombreuses personnalités du monde juridique, bancaire et professionnel, qu'il nous est malheureusement impossible de nommer toutes, mais parmi lesquelles nous citerons cependant M. Jacques **Baumel**, Député des Hauts-de-Seine, M. **Le Bihan**,

Chef de division à la Préfecture de Versailles, M. **Mason**, Président du Tribunal de Commerce de Versailles, M. le Maire de **Garches**, le Conseil municipal de **Saint-Cloud** ayant son Maire à sa tête, devant une foule considérable d'amis et de notabilités clodoaldiennes, des discours furent prononcés après que la dépouille mortelle de M. **Salles** eût été placée, entourée des drapeaux des Anciens Combattants, dans la chapelle située à mi-hauteur de l'escalier d'honneur de la Mairie.

Tour à tour, M. **Couratier**, Président de la Fédération interdépartementale du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Île-de-France, au nom des organismes professionnels dont faisait partie le défunt, puis **M. le Maire de Saint-Cloud**, au nom de la ville, retracèrent cette brillante carrière.

M. Michel **Salles** avait été Vice-Président du Tribunal de Commerce de Versailles, Juge de Paix. Il était encore membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles, administrateur de la Banque Industrielle et Commerciale de la région Ouest de Paris. Il avait été aussi, pendant de très longues années, le Directeur d'une importante entreprise de **Saint-Cloud**. Il était bien juste qu'une personnalité telle que celle de M. **Couratier**, lui rendit cet hommage mérité.

Puis, M. **Chaveton** prit la parole en ces termes :

« Un enfant de Saint-Cloud — puisqu'il était si fier de l'être, y a passé toute sa vie, y a fait sa carrière, s'y est dévoué à ses concitoyens — après une retraite paisible, mais bien trop courte, nous quitte brusquement... »

Madame,

Mesdames, Messieurs,

« J'ai l'honneur et le devoir de retracer la carrière brillante de celui qui fut mon prédécesseur et qui, à bien des titres, je vais essayer de le montrer, mérite la reconnaissance de ses concitoyens et est particulièrement digne de l'hommage justifié que nous lui rendons aujourd'hui dans notre Hôtel de Ville qui, pendant plusieurs années, fut réellement « Sa Maison ».

« Michel Salles, né il y a 71 ans, fit ses études au Collège de Buzenval. C'est là qu'il fut formé, probablement à la dure, comme le voulaient les pensionnats de l'époque.

« Cette préparation, rigoureuse certes, le servit puisque lancé très tôt dans la vie, on le trouve à 17 ans employé à la succursale de Saint-Cloud de la Société Générale, établie Place du Pas.

« Et puis c'est, très tôt, pour lui, la guerre où, tout jeune homme, il est appelé aux durs combats de Verdun où il fait magnifiquement son devoir puisqu'il a la Médaille du Combattant de Verdun ; c'est là qu'il recueille une croix de guerre bien gagnée.

« Il a la chance de revenir indemne de la guerre et, trop peu de temps après, à la suite du décès de son beau-frère, M. Gentilini qui laisse des enfants en bas âge, il est amené à prendre la direction de cette entreprise qu'il fera prospérer et qui sera pendant de longues années, une des plus importantes de Saint-Cloud.

« Cela va de pair, car son activité est inlassable, avec la Présidence de l'Union Commerciale et Industrielle qui groupe tous les commerçants, artisans et industriels de Saint-Cloud. Sportif, joueur de football, il s'intéresse aussi à la Société Municipale La Clodo, devenue l'U.A.S. Saint-Cloud.

« Pendant de longues années, Président de l'Amicale des Coteaux, il est l'animateur de ce quartier.

« Tout cela ne l'empêche pas d'être Juge de Paix et Juge au Tribunal de Commerce, où la vigueur et la sûreté de son jugement, son sens de l'équité, lui permirent de rendre de grands services. Un orateur plus qualifié que moi vient de montrer, dans ce domaine, tout son inlassable dévouement.

« Ces activités parallèles le prédisposaient, en quelque sorte, à devenir Maire de Saint-Cloud. Et, lorsqu'en 1940 une délégation spéciale municipale fut nommée par le Préfet Billecart,

Préfet d'avant le Gouvernement de Vichy, il était normal que cette délégation municipale — dont le rôle ne pouvait être que provisoire — fit appel à M. Salles qui, à Saint-Cloud, dans ces circonstances difficiles, était le plus qualifié pour prendre en mains les responsabilités de la Ville, et quelles responsabilités !

« N'oublions pas qu'à l'époque, le Maire, aux yeux de l'Occupant, était le seul responsable, qu'une pancarte portant son nom et son adresse accolés était apposée sur sa maison et qu'ainsi il était offert en cible permanente, en otage possible, à la vindicte de l'Occupant !

« Ce rôle n'était pas de tout repos, vous vous en doutez. Et j'ai eu beaucoup de mal, car M. Salles était un modeste, à obtenir de lui qu'il nous offrît, pour paraître dans le Bulletin Municipal, ses souvenirs de guerre et d'occupation. Ces pages seront, pour les générations futures, une petite histoire de Saint-Cloud fort précieuse, en même temps que l'exemple d'un courage tranquille, lié à une volonté permanente du bien public et de la résistance passive à l'occupation.

« De tout cela, il aurait dû être royalement récompensé.

« Et, au fond, il le fut ; mais à retardement, si je puis m'exprimer ainsi.

« Car, dans l'allégresse, mais aussi dans l'immense injustice de cette Libération à laquelle la France n'osait plus croire, et à laquelle il était mal préparé, il dût s'effacer, laisser la place à un Comité de Libération selon les accords conclus pour la France entière par le Gouvernement Provisoire de la République.

« Cet effacement ne lui permit pas de récolter sur le champ le juste hommage de reconnaissance de la population.

« En effet, son attitude, très courageuse tout au long de l'occupation et son audacieux comportement des derniers jours où il sauva la vie, non seulement à ses proches collaborateurs, mais aussi à ceux qui s'étaient donné rendez-vous à la Mairie, à cet emplacement même, pour une prématurée passation de pouvoirs ;

« Son attitude énergique devant le Feldkommandant de Seine-et-Oise qui avaient reçu les ordres nécessaires pour faire sauter le tunnel de l'autoroute et auquel il fit savoir que, si cette menace était exécutée, il serait dans la regrettable nécessité de le faire coucher sur la liste des criminels de guerre ;

« Toute cette action, que je résume bien trop brièvement, fait que l'on peut dire qu'il fut le seul et le vrai sauveur du tunnel, et qu'il a ainsi préservé une partie de Saint-Cloud et de ses environs.

« Cet hommage que la population lui devait bien fut rendu quelques mois après : aux élections de mai 1945, il se porta candidat et il fut littéralement plébiscité par la population. Mais la vie lui fut rendue impossible par des éléments souvent extérieurs à la localité. C'est alors que, désarmé par ce climat dans lequel il ne pensait pas pouvoir travailler utilement, il donna sa démission. A mon tour, écœuré de cette incompréhension d'une partie du Conseil Municipal, je me jetai dans la lutte et recueillis ainsi une succession que la suite des événements rendit moins périlleuse, dans un climat encore agressif.

« Michel Salles alors ne se désintéressa pas de la vie locale puisque, lorsque la Caisse de Préfinancement Immobilier se créa pour utiliser les versements patronaux du 1% sur les salaires, nous l'appelâmes tout naturellement à nous ; et, comme d'habitude, il se mit à la disposition de cet organisme nouveau auquel il apporta le fruit de son expérience.

« C'est dans ce même état d'esprit qu'il fit partie du Conseil d'Administration de la Banque Industrielle et Commerciale de la Région Ouest de Paris, dynamique « Banque Populaire » qui compte parmi sa clientèle nombre de ressortissants de l'Union Commerciale et Industrielle de Saint-Cloud.

« La croix de Chevalier de la Légion d'Honneur était venue, entre temps, s'ajouter aux décorations strictement militaires et sanctionner en toute justice une vie de dévouement et d'activité.

« Tel fut, Madame, Mesdames, Messieurs, l'homme que nous pleurons aujourd'hui et pour la perte duquel, au nom du Conseil Municipal et de tous nos concitoyens qui la ressentent cruellement, je vous adresse mes condoléances émues.

« Citoyen exemplaire, comme il fut bon mari, homme d'affaires avisé, et homme de cœur puisqu'il aida les siens et maintint au sein de sa famille une entreprise qui n'aurait pu continuer avec des enfants mineurs.

« Que les échos de cette mairie, qui ont été si souvent animés par sa voix, soient un ultime et dernier hommage à sa mémoire. »

Puis, ce fut le départ pour le cimetière au milieu de l'émotion générale.

La ville de Saint-Cloud et ses habitants doivent beaucoup à cet homme de cœur et de devoir. Son rôle et son action pendant la guerre et au moment de la Libération ne sont pas suffisamment connus. Il est possible maintenant, avec le recul du temps, de les exposer objectivement en toute simplicité et sans aucun esprit de polémique : c'est ce que continue ce Bulletin par la publication qui se poursuivra longtemps encore des « Carnets de M. Salles » que nous devons à son amicale confiance.

Le Bulletin croit pouvoir, au nom de tous les Clodoaldiens, présenter à Mme Salles ses condoléances émues et très respectueuses.

INAUGURATION DU GYMNASSE GEORGES HUET

Le 3 décembre 1967, le nom de « **Georges Huet** » a été officiellement donné au Gymnase municipal de la rue de Bueznval.

Dans son allocution, M. le Maire fit ressortir les raisons de cette dénomination.

M. Georges Huet, né à **Saint-Cloud** le 6 avril 1891 où il est décédé le 2 novembre 1964, fut Président de notre section gymnastique pendant de très longues années et Président de la Société sportive municipale. En 1945, il avait reconstitué l'ancienne « **Clodo** » où partisan résolu de l'unité sportive, il s'attacha au développement de ce club par l'essor de toutes les sections.

M. Georges Huet était titulaire de la croix de guerre 1914-1918, de la médaille d'or de l'Education physique, officier de l'Instruction publique, officier du Mérite social ; il avait reçu la médaille de vermeil de la Ville de **Saint-Cloud**.

LES NOCES DE DIAMANT DE M. ET Mme ROLLIN

Nous avons eu la joie, le samedi 17 février, de fêter M. et Mme Gaston Rollin à l'occasion de leurs noces de diamant.

Cérémonie déjà rare en soi : soixante ans de vie commune, c'est un long bail et cela suppose une vie déjà longue !

Mais il s'agissait cette fois d'un enfant de Saint-Cloud, né ici même le 29 novembre 1884 ; et qui plus est, ancien Maire, Conseiller municipal depuis 1941 et Maire adjoint depuis le 18 mai 1945.

M. et Mme Rollin se sont unis à **Boulogne**, le 11 janvier 1908, et il était bien juste que cet anniversaire fut solennisé d'une manière toute spéciale.

De nombreux amis et Clodoaldiens se joignirent à la famille des jubilaires pour participer à une messe d'action de grâces célébrée en l'église Saint-Cloud et au cours de laquelle M. le Curé de Saint-Cloud rendit hommage à une vie de fidélité et de dévouement au service des autres.

Puis, une sympathique réception eut lieu à la Mairie.

M. le Maire y célébra les qualités rares de celui

qui depuis tant d'années est son collègue et son collaborateur de tous les jours puisque après s'être occupé pendant longtemps des questions sociales, d'assistance et de logement, il est désormais chargé depuis plusieurs années, de l'état civil et comme tel, « grand marieur », présent presque tous les jours à la Mairie. Il n'eut garde d'oublier celle qui, compagne dévouée et profondément sociale elle-même, sut comprendre à quelle belle cause se donnait son mari et l'aider de son soutien, malgré le temps que celui-ci devait consacrer à ses œuvres et tâches multiples.

C'est bien ce que fit ressortir aussi M. Rollin dans son remerciement. Mais il insista avec beaucoup d'humour sur la nécessité pour les jeunes qui veulent s'engager dans des activités extra-familiales et la vie de militant, de bien prendre conscience des limites à ne pas enfreindre : le respect de l'unité du foyer et de la présence qu'elle requière de la part des deux époux, limite nécessairement les tâches extérieures sous peine d'aller trop loin et d'oublier l'essentiel : le foyer et la famille.

Une foule nombreuse avait envahi la Mairie et félicita les vénérés jubilaires en leur souhaitant longue vie... M. le Maire n'avait-il pas dit qu'il se refusait à offrir à M. Rollin « le fauteuil du retraité » !

CARNET DE DEUIL

Nous avons donné dans ce numéro du Bulletin, comme il se devait, une place importante à l'annonce de la mort de M. Michel Salles et au récit des cérémonies funèbres qui se sont déroulées en son honneur, tant à l'église de Saint-Cloud qu'à l'hôtel de ville.

Nous nous devons de faire part à nos lecteurs du décès survenu à **Bad-Godesberg**, le 1^{er} février 1968, à l'âge de 71 ans, de

M. Heinrich HOPMANN

ancien Maire de **Bad-Godesberg**, bien connu des Clodoaldiens puisque c'est lui qui était maire en fonction en 1957 lors du jumelage de notre ville avec la sienne, jumelage dont il fut un des principaux artisans, tant pour le conclure que pour l'animer jusqu'à son entrée en retraite.

Nous pensons ne pouvoir mieux faire que de donner la traduction française du discours que M. Chave-ton, Maire de **Saint-Cloud**, représentant la ville, a prononcé en allemand le 6 février à la « Redoute » de **Bad-Godesberg** lors des obsèques de M. Hopman.

« C'est le 2 octobre 1953 que le Conseil Municipal de Saint-Cloud votait l'adhésion de notre ville à l'Organisation des Communes de l'Europe. »

« La voie des Jumelages était ouverte. Elle devait nous conduire à la recherche de villes sœurs, ayant le même idéal que nous : la Paix dans le monde grâce à une Europe unie, la prospérité de nos peuples grâce à un grand marché européen, dont le Rhin, la Manche et la Méditerranée ne seront que des artères de circulation et non plus des barrières qui séparent. »

« Par M. Joseph Tunker, « beigeordneter », je connus tout de suite le Bürgermeister Heinrich Hopmann. Dès la première rencontre, le Parisien que je suis sympathisa avec le Rhénan, fin lettré, latiniste averti, chrétien convaincu qu'était Heinrich Hopmann. Je sentis aussitôt qu'il me serait facile, avec un homme animé d'une telle foi et d'une telle volonté, de faire

admettre chez nous, dix ans seulement après une guerre douloureuse entre nos deux peuples, mieux qu'une réconciliation, une amitié fraternelle, sentimentale et durable : durable parce qu'elle n'était pas seulement basée sur une idée, qui peut évoluer et changer, mais aussi sur un intérêt mutuel qui dépassait non seulement nos villes, mais aussi nos Patries.

« Je serai toujours reconnaissant à Heinrich Hopmann de nous avoir si bien compris et de nous avoir globalement si bien aimés : car cet homme voué au célibat, n'avait que trois préoccupations :

« — ses élèves de l'Aloysius Collège ;

— sa ville de Bad-Godesberg ;

— et la réussite de ses jumelages.

« C'est le samedi 15 juin 1957 qu'eut lieu à Saint-Cloud la première consécration de nos efforts communs par une cérémonie inoubliable qui nous réunissait avec nos amis de Maidenhead et de Frascati. Cette cérémonie se reproduisit à Bad-Godesberg le 16 juin 1958 avec un égal et immense succès. Depuis, nos relations ne cessèrent de s'étendre et de prospérer, touchant toutes nos associations locales, de très nombreuses familles, les Anciens Combattants heureux de fraterniser et de voir, pour leurs descendants, un avenir placé sous le signe de la réconciliation et de la Paix.

« Mais tout cela ne suffisait pas à l'ardent et tenace Heinrich Hopmann ; il voulait obtenir de l'Angleterre, l'ennemie de naguère, une entente scellée par un jumelage retentissant.

« Je fis campagne auprès de nos amis britanniques et, le 5 octobre 1960, voyait à Maidenhead la réussite et la consécration de nos efforts : M. Heinrich Hopmann recevait les clés de la ville de Maidenhead et y plantait l'arbre symbolique : c'était son triomphe et ce fut, certes, l'un des plus beaux jours de sa vie.

« Cette manifestation ne passa pas inaperçue de nos gouvernements et le Gouvernement Français s'honorait en remettant à Heinrich Hopmann la croix d'Officier de la Légion d'honneur en récompense de ses efforts pour la cause de l'Europe et de la Paix.

« Au long des années qui suivirent, Heinrich Hopmann, mon ami, poursuivit ses efforts, témoigna sa fidélité, trouva toujours des idées nouvelles, des occasions supplémentaires pour affirmer sa foi en notre Europe et en notre amitié. L'amitié se cultive comme une plante et il sut au plus haut degré développer ce sentiment exaltant.

« Et, lorsque fatigué de tels efforts, l'âge venu et la santé déclinante ne lui permirent plus d'exercer pleinement, il eut le courage et l'honnêteté de résigner ses fonctions et il sût trouver en M. Linz le burgermeister, non seulement digne, mais aussi capable de recueillir cette lourde succession et de continuer, à la tête de son assemblée municipale, l'œuvre magistralement entreprise.

« Heinrich Hopmann,

« Vous pouvez dormir en paix ; dans la Paix d'un Seigneur que vous avez consciencieusement servi.

« Ayant satisfait aux devoirs d'une charge écrasante dans une période difficile ; ayant fait aimer vos concitoyens ; ayant avec clairvoyance entrevu une paix européenne au sein d'une union atlantique justement appréciée dans votre pays.

« Reposez en paix.

« Vos amis de Saint-Cloud, dont vous appréciez même les travers, ne vous décevront pas.

« Au nom des habitants de ma Ville ;

« au nom du Conseil Municipal ;

« j'en prends solennellement l'engagement le plus formel : Nous n'oublierons pas votre bel exemple. »

ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

Décidée peu de jours avant la rentrée scolaire, l'utilisation des locaux laissés vacants, à la Porte-Jaune, par le départ du Lycée Militaire Américain s'est finalement établie ainsi : dévolution de la plus grande partie à l'American School of Paris, lycée civil ; attribution de locaux pour l'ouverture immédiate du Collège National Technique mixte ; mise en commun des terrains de jeux et de sport, de la cafetaria (réfectoire) et de ses annexes et de l'auditorium ; enfin, une der-

nière partie a été réservée pour l'érection d'une école technique destinée aux grands handicapés sous l'égide des Papillons Blancs et des Perce-Neige.

Le 13 décembre 1967, c'était l'inauguration officielle.

En présence de nombreuses personnalités tant américaines que françaises dont le représentant de M. l'Ambassadeur des Etats-Unis, M. l'Inspecteur d'Académie des Hauts-de-Seine, les parlementaires, MM. les Maires de Garches, Marnes et Saint-Cloud, devant tous les élèves français et américains fraternellement unis, alignés en bon ordre, les drapeaux français et américains furent envoyés. Les enfants chantèrent les hymnes nationaux ; puis, M. Coste, Directeur du Lycée américain, M. Chaveton, Maire de Saint-Cloud, coupèrent respectivement les rubans symboliques des deux nations. M. Coste, M. Chaveton, M. Brady, Conseiller d'ambassade, M. Rieu, Inspecteur d'Académie, prirent tour à tour la parole pour se féliciter de la remarquable compréhension réciproque grâce à laquelle se perpétue aujourd'hui sur le plan scolaire l'amitié séculaire des deux grands peuples.

M. le Maire de Saint-Cloud s'adressa dans leur langue aux jeunes élèves américains. Nous avons le plaisir de reproduire à l'usage de nos lecteurs, la traduction française de cette allocution.

Chers étudiants,

Il y a quelques minutes, un drapeau américain et un drapeau français sont montés ensemble le long de ces deux hauts mâts.

Peut-être cela vous a-t-il semblé un fait de peu d'importance rien de plus qu'un chatoyant spectacle. Cependant, j'aimerais que vous vous rappeliez ces quelques secondes toute votre vie parce qu'elles signifient deux choses très importantes : la première, c'est que vous êtes les bienvenus ici, que nous sommes très fiers d'avoir cette magnifique école sur le territoire de notre ville, que nous espérons que les années de votre jeunesse que vous passerez ici, seront parmi les meilleures de vos vies. La seconde, parce que ces deux drapeaux flottant côte à côte sont le symbole de la plus longue et de la meilleure amitié qui ait jamais existé entre deux nations. Bien sûr, vous trouverez des gens qui ne pensent pas ainsi. Quelquefois, des personnalités occupant de très hautes positions sont induites en erreur par des intérêts à courte vue ; mais je vous en prie, que ces personnes demeurent d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique, ne les croyez jamais.

Rappelez-vous ces deux drapeaux. Ils dureront plus longtemps qu'aucun homme actuellement vivant. Et maintenant Mes chers amis, permettez-moi de présenter à votre directeur, à vos professeurs et à vous mêmes mes meilleurs vœux pour une année scolaire heureuse et féconde.

✱

Collège National d'Enseignement Technique Mixte

Le C.E.T. mixte de Saint-Cloud a été créé et a ouvert ses portes le 18 septembre 1967.

Depuis cette date, il assure la préparation aux examens suivants :

— Brevet d'Etudes Professionnelles (en deux ans) ;

— Certificats d'Aptitudes Professionnelles (en trois ans) ;

pour les spécialités suivantes :

— B.E.P. :

- Comptable-mécanographe ;

- Sténo-dactylographe correspondancier ;

- Commerce ;

- Agent administratif.

— C.A.P. :

- Sténo-dactylographe ;
- Employé de bureau ;
- Employé de collectivité (option Services Généraux).

Conditions d'inscription :

— Sections préparatoires aux B.E.P. : bon niveau de fin de classe de 3^e C.E.S. ou Lycée, C.E.G. (Le B.E.P.C. n'est pas encore exigé). Age maximum : 16 ans au 31 décembre de l'année en cours.

— Sections préparatoires aux C.A.P. : bon niveau de fin de classes de 5^e C.E.S. ou Lycée ; ou niveau certificat d'études primaires.

Age minimum : 14 ans au 31 décembre de l'année en cours ;
Age maximum : 16 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Date des inscriptions : une note sera envoyée en temps utile par Mme la Directrice aux différents Chefs d'Établissements intéressés (Ecoles primaires, C.E.S., C.E.G.).

Bourses : des bourses nationales sont attribuées aux familles qui en ont fait la demande. Celles-ci sont fonction de la situation pécuniaire des parents.

Personnel :

Mme Venot, directrice.

M. Delecourt, attaché d'intendance.

Mme Coat, professeur lettres-anglais, dessin.

Mme Dagrenat, professeur enseignement ménager.

Mme Lepetit, professeur lettres-géographie.

Mme N'Guyen Van Bon, professeur commerce-comptabilité.

Mme Panichi, professeur lettres, histoire - géographie.

Mme Pendino, professeur commerce - comptabilité, éducation physique.

Mme Seelinger, professeur mathématiques - sciences.

Mme Thibault, professeur secrétariat, sténo-dactylographe.

Officieux : enfin, une dénomination pour nos différents lycées ?

Le Conseil municipal et les Conseils d'administration des lycées de garçons et de filles se sont mis d'accord, après plusieurs réunions, sur le nom de Florent SCHMITT pour le lycée de jeunes filles. (Le grand musicien que fut Florent Schmitt a vécu une partie de sa vie à Saint-Cloud, 37, rue du Calvaire, tout près de l'allée qui porte désormais son nom ; un grand concert de musique de chambre de ses œuvres fut organisé à Saint-Cloud en 1950, en l'honneur de ses quatre-vingts ans.)

Et sur celui d'Emile VERHAEREN, pour le lycée de garçons, nom du grand poète belge d'expression française qui a vécu longtemps à Saint-Cloud dans la partie de la rue de Montretout qui porte maintenant son nom et où une stèle avec médaillon à son effigie a été érigée à sa mémoire sur la maison qu'il occupait lorsqu'il mourut dans un accident de chemin de fer près de Rouen.

Il reste à trouver une dénomination pour notre Collège national d'enseignement technique. La municipalité forme le vœu que le nom d'un des tout-premiers techniciens pionniers de l'aviation, SANTOS - DUMONT, soit attribué à ce Collège. Ce précurseur vécut lui aussi à Saint-Cloud où se trouvait le hangar de ses premières expériences, et aussi la plateforme d'envol de ses premiers aéronefs (actuellement le

Stade Hachette ; mais, à l'époque, terrain de l'Aéro-Club). Cette dénomination serait un moyen de rappler aux générations futures que SANTOS-DUMONT fut le premier à réaliser le vieux rêve de l'homme : la conquête du ciel ; et que cela s'est passé à Saint-Cloud !

L'abondance des matières nous a obligés à reporter au prochain numéro la publication de la suite de l'intéressant article de Mlle G. Calmy sur « L'enfant à l'école maternelle ». Nous nous en excusons.

A PROPOS DU PARC DE SAINT-CLOUD

Les membres de l'Association « Les Amis de Saint-Cloud » réunis en assemblée générale le dimanche 19 novembre 1967, au Centre culturel et artistique de la ville, sur la proposition de M. André Marie, Vice-Président, ont émis à l'unanimité le vœu suivant :

« Devant le nombre toujours accru de voitures automobiles admises à pénétrer dans le Parc de Saint-Cloud ;

« Considérant que l'Administration Centrale semble encourager ces entrées qui apportent, certes, des recettes non négligeables, pouvant, dans une certaine mesure aider à la conservation et à l'entretien du parc, Domaine National de Saint-Cloud ;

« Mais, considérant que des accès trop nombreux autorisés à un flot croissant de véhicules automobiles, et de « 2 roues » bruyants, constituent un danger certain pour la sylviculture et la flore horticole, ce qui va à l'encontre du but poursuivi ;

« Considérant, en outre, que les dits accès provoquent une gêne permanente pour les promeneurs obligés de se mettre constamment en garde et ne trouvant plus ainsi la détente physique et morale qu'ils étaient en droit d'espérer dans ce lieu incomparable :

« Demandent à M. le Ministre des Affaires Culturelles de prévoir l'établissement d'un vaste parking dans le Bas-Parc, au niveau des anciennes casernes afin de pouvoir interdire toute circulation motorisée à l'intérieur du Parc, sauf en ce qui concerne la route conduisant à la grille de Ville d'Avray et sur le parcours de « La Brosse ».

Ce vœu auquel la Municipalité de Saint-Cloud, qui s'est toujours fait le champion des espaces verts et qui est soucieuse avant tout du bien-être des habitants et des promeneurs, s'associe pleinement, nous amène à entretenir nos lecteurs d'un problème grave, dont l'aspect technique et les difficultés échappent le plus souvent aux personnes non averties : celui de la gestion forestière des parcs. Nous sommes heureux de publier l'intéressant article ci-dessous que nous a fait parvenir M. l'Ingénieur en chef du Génie rural, des Eaux et des Forêts, responsable de la gestion forestière de notre pays.

LA GESTION FORESTIÈRE DES PARCS

Certains promeneurs qui circulent dans un des domaines nationaux, parc, bois ou forêt, s'étonnent parfois de se heurter à des clôtures plus ou moins rustiques ou de voir abattre des arbres vénérables par unité ou par groupe.

Ils estiment que ces faits sont préjudiciables à la beauté du site.

Donner quelques explications à ce sujet nous semble donc utile.

Comme tous les végétaux, les arbres naissent, vivent et meurent plus ou moins tôt et, tout au long de leur vie, des soins leur sont nécessaires, différents suivant le tempérament de chacun.

Nous ne pouvons, en quelques lignes, résumer un cours de sylviculture mais il est bon de savoir que les essences qui poussent le plus vite comme les peupliers, les bouleaux, certains érables... dépérissent assez rapidement (entre 50 et 80 ans). Par contre, les arbres « nobles » comme les chênes, les hêtres, les ormes, les tilleuls, poussent plus lentement, meurent plus vieux (150 à 250 ans) ou même très vieux (300 à 400 ans) et ont besoin de protection.

Certaines essences supportent mal la taille et l'éêtage comme les érables, frênes et hêtres.

C'est pourquoi, seule l'exploitation permet de supprimer le danger que peut présenter leur dépérissement.

Le souci de la sécurité du public doit avoir le pas sur celui de l'esthétique.

Passons en revue, rapidement, les principes essentiels qui guident l'activité du Service Forestier des Palais nationaux en ce qui concerne les arbres isolés, les alignements, les bosquets, les massifs.

1° - Arbres isolés.

Hêtres pourpres, chênes, saules pleureurs, cèdres et résineux divers croissent au milieu d'une pelouse, au bord d'une pièce d'eau et leurs silhouettes individuelles embellissent le paysage.

Dans certains parcs, il y a de très beaux sujets mais pas ou peu de jeunes. Or, il faut prévoir l'avenir, et, comme nous l'avons vu plus haut, un arbre, même remarquable, n'est pas éternel.

Il est nécessaire de ménager un échelonnement des âges.

Citons l'exemple du canton des Quatre-Cèdres, dans le parc de Saint-Cloud : deux de ces magnifiques arbres sont déjà morts de vieillesse. Les autres dépérissent lentement.

Le Service Forestier a donc planté, à proximité, il y a trois ans, un bouquet de quatre jeunes sujets... et... dans 150 ans, il y aura encore les quatre cèdres !

2° - Les alignements.

Ceux qui font l'objet de tailles bi ou trisannuelles ne posent pas de problème délicat, jusqu'au jour où ils atteignent l'extrême limite de leur vie.

Notre intervention consiste à remplacer les trop vieux arbres devenus dangereux soit pied par pied, soit par tranches d'alignement, soit en totalité.

La décision est à prendre suivant les cas, les circonstances et après mûre réflexion.

Les soucis de l'architecte et du forestier se rejoignent.

La solution radicale, à savoir tout enlever et tout replanter, est la plus facile techniquement. Elle ne présente aucune difficulté particulière mais exige de très importantes dépenses massives et bouleverse l'aspect de la perspective.

Ce procédé a été utilisé dans le parc de Versailles.

A Saint-Cloud, notamment sur l'allée de Marnes, les sujets morts ou devenus trop dangereux sont enlevés soit individuellement, soit par groupe. De jeunes tiges prennent leur place.

Le coup d'œil général n'est pas modifié et la très belle voûte de feuillage subsiste dans son ensemble.

(A suivre.)

TRAVAUX 1968

La Commission communale des Travaux et de l'Urbanisme a soumis au Conseil municipal le programme des travaux à réaliser à la suite du budget supplémentaire de 1967 et qui a été couvert par les crédits du budget additionnel de 1967.

Dans ce programme, nous avons relevé les travaux suivants financés sur le budget ordinaire.

QUARTIER DU CENTRE

Ensembles immobiliers.

a) Démolition des immeubles vétustes, aux frais de la ville, quai Carnot, en vue du passage du prolongement de l'autoroute de l'Ouest.

b) Aménagement de deux salles de douches pour le club de judo, au Centre culturel, rue des Ecoles.

c) Révision complète de l'éclairage de la scène et des gradins, salle des fêtes municipale.

Voirie.

Continuation des travaux de construction de la rue du Calvaire.

Eclairage public.

Réalisation, avec subvention de 100 % du District de l'éclairage public, quai de Sèvres (R.N. 187).

QUARTIER DES COTEAUX ET DE LA PASSERELLE

Ensembles immobiliers.

a) Réfection de la toiture-terrasse de l'école des garçons, boulevard Sénard.

b) Réfection de la toiture de l'église Notre-Dame-des-Airs.

Voirie.

a) Finition des plantations sur les voies des Coteaux à l'exception toutefois de l'avenue Alphonse-Moguez où il est interdit de planter au-dessus des ouvrages de l'aqueduc de l'Avre, appartenant à la ville de Paris.

b) Avenue Clodoald (entre l'avenue de la Pomme-raie et le pont Sénart) : reprofilage de chaussée, et trottoirs côté impair.

c) Réfection de trottoirs avenue Bernard-Palissy, au droit du stade Hachette.

d) Etablissement d'un parking rue des Milons, en bordure du stade municipal.

QUARTIER DE MONTRETOUT

Ensembles immobiliers.

Modernisation des installations de chauffage central au groupe scolaire de Montretout (filles et garçons). Suppression du chauffage à vapeur et remplacement par un chauffage à eau chaude.

Voirie.

a) Réaménagement du square Leclerc en participation avec le Service des Eaux.

b) Exécution d'une première tranche de plantations au droit du C.E.T., rue Pasteur.

c) Réalisation d'un petit square à l'angle de la rue des Villarmains et de la rue Caroline.

d) Terminaison des travaux de réfection de la rue des Villarmains entre le boulevard de la République et la rue Caroline.

e) Réfection de trottoirs, boulevard de la République (côté impair) entre la rue de l'Avre et la rue du Pierrier.

f) Réfection de trottoirs rue Joseph-Leguay.

g) Réfection de trottoirs rue des Terres-Fortes.

h) Réfection de la rue Lelégard (deuxième tranche) entre la rue de Garches et la rue Pasteur.

i) Réfection de trottoirs côté impair, rue Pasteur au droit du C.E.T.

QUARTIER DU VAL-D'OR

Ensembles immobiliers.

Réfection de cours d'école, groupe du Val-d'Or.

Voirie.

Réfection des trottoirs, boulevard de la République (côté pair) entre la rue du Pierrier et la rue du Mont-Valérien.

**

En dehors de ces travaux de gros entretien, d'importants travaux seront commencés ou continués sur l'ensemble du territoire :

1° Création d'un passage souterrain rue Dailly, à la sortie de la gare de Saint-Cloud-Montretout, inscrit par le service des Ponts et Chaussées sur la liste des travaux subventionnables par le District. Ensemble estimé 250.000 F. Participation : 125.000 F.

2° Ouverture d'une voie nouvelle en prolongement de la rue Hébert (partie haute) et en liaison avec la rue des Ecoles. Estimé 500.000 F.

3° Assainissement (dernière tranche). Financement assuré. Projet en cours d'approbation. Adjudication en début d'année. Exécution en 1968. 250.000 F.

4° Piscine municipale. Travaux terrassement en cours. Vestiaires et annexes en cours avec réalisations immobilières.

5° Eclairage R.N. 187 (quai de Sèvres) exécuté sur les fonds du District, subventionné à 100 %. Exécution en 1968.

6° Aménagement d'un terrain de sports sur les terrains domaniaux de la Porte-Jaune (Lycée américain civil et C.E.T.). Estimation 300.000 F.

7° Eclairage R.N. 307 (rues Gounod et Dailly) proposé pour 1968, en instance au District. Subvention demandée à 75 %. Ordre de grandeur : 280.000 F, soit 70.000 F pour la ville.

8° Maison des Jeunes. Démarches en cours pour obtention de subvention aussi élevée que possible.

9° Aménagement du carrefour Dailly - Gaston La-touche.

10° Finition du doublement de la rue du Calvaire (après reconstruction totale, par le service des Ponts et Chaussées, du mur de soutènement du C.D. 39) (travaux en cours).

**

Carrières souterraines, avenue Pozzo-di-Borgo.

Une délégation de la Commission des Travaux a procédé à la visite des carrières en cours de consolidation sous l'avenue Pozzo-di-Borgo.

Des travaux importants ont déjà été exécutés à

22 m de profondeur. On accède à ces carrières par un puits qui a été foré au droit de la rue Montesquiou.

Les riverains de ces carrières auront accès à ces carrières afin de pouvoir surveiller le tréfond de leurs propriétés.

Une deuxième tranche de travaux de 50.000 F a été votée pour le forage de 2 autres puits et la continuation des consolidations.

AU SUJET DE L'ESCALATOR...

Pour la première fois, un escalator en plein air, laissé à la libre disposition du public, a été installé dans la banlieue de Paris.

D'autres existent déjà ; mais sous surveillance d'un préposé qui en assure le fonctionnement et le contrôle (Champ de courses de Longchamp).

L'expérience est laborieuse, il faut le reconnaître.

Ce « jouet » mis à la disposition des élèves des lycées, a amusé ceux-ci pendant un certain temps... et causé les pires ennuis aux services municipaux. Les arrêts de sécurité étaient en effet actionnés à toute heure du jour et nécessitaient des remises en marche nombreuses.

Ensuite, en cette période d'hiver, les contacteurs et relais prévus pour températures moyennes, se bloquaient par suite du gel et perturbaient les appareils de régulation.

L'escalator de Montretout a servi de « cobaye »...

Les appareils qui s'avèrent défectueux ou inadaptés, sont changés au fur et à mesure et les établissements **Ascenter Otis** sont même prêts à procéder à l'échange gratuit de tout l'appareillage électrique pour obtenir un fonctionnement normal en tout temps, quelles que soient les intempéries.

Le réglage sera bientôt définitif : les usagers auront un peu souffert de ces tâtonnements ; mais, avec encore un peu de patience, nous allons arriver au résultat escompté.

Voici d'ailleurs la lettre que nous venons de recevoir de la Sté Ascinter-Otis :

L'escalator que nous avons installé rue Coutureau a été laissé à la disposition du public le 6 décembre 1967.

Notre service Entretien a dû intervenir de nombreuses fois sur cet appareil pendant les deux premiers mois de fonctionnement pour modifier un certain nombre de réglages complémentaires qui ne pouvaient être définis et effectués en atelier, puisque cet escalator est le premier qui soit installé sur la voie publique.

A l'issue de cette période d'essais, nous devons arrêter complètement l'appareil pendant deux semaines environ, à partir du mercredi 6 mars 1968, pour procéder à une révision complète du mécanisme et pour éliminer les sources de pannes que nous avons relevées.

.....
(Dont acte.)

SAINT-CLOUD MUSICAL...

Le mouvement est lancé... et cela, il faut bien le dire grâce aux « Amis de la Musique de Saint-Cloud » et à la ténacité de leur directeur, M. Pierre **Faraggi**...

Les activités propres à ce sympathique groupement, nos lecteurs les connaissent bien : cours et séances d'initiation pour les enfants, illustrations musicales



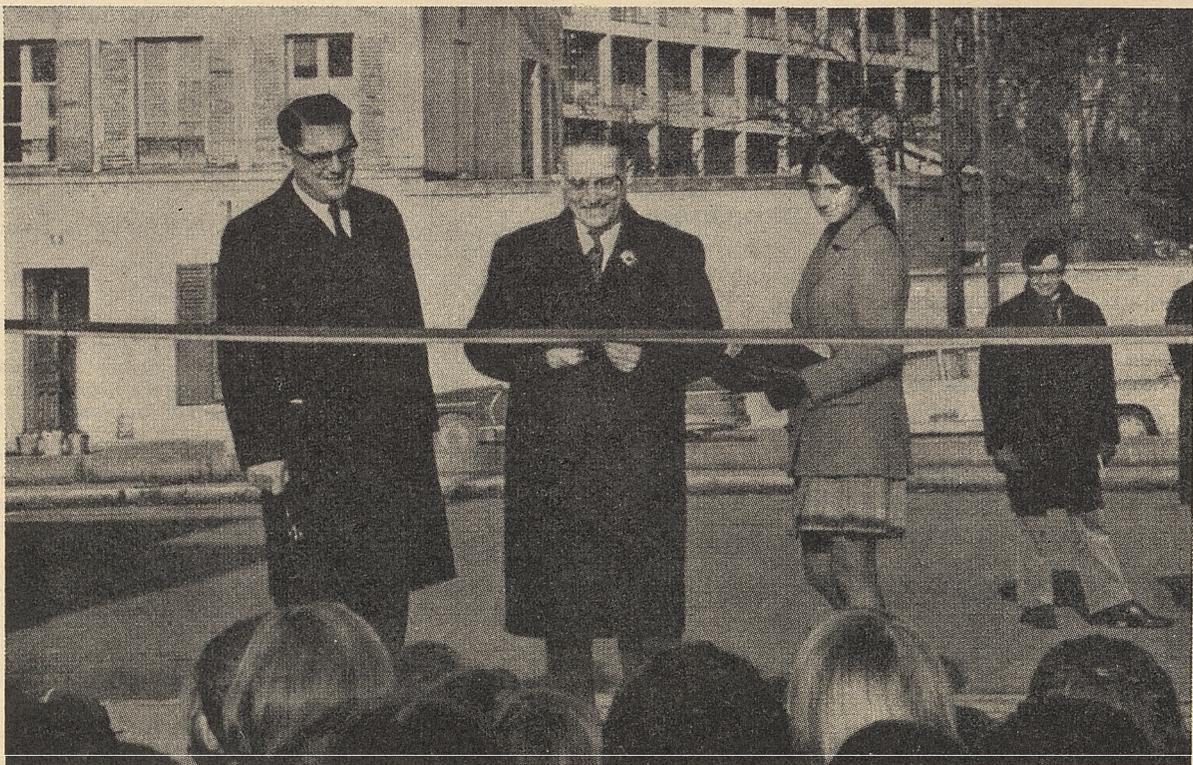
La mise en place de l'escalator

Il a suscité bien des espoirs ;

Il a causé bien des ennuis...

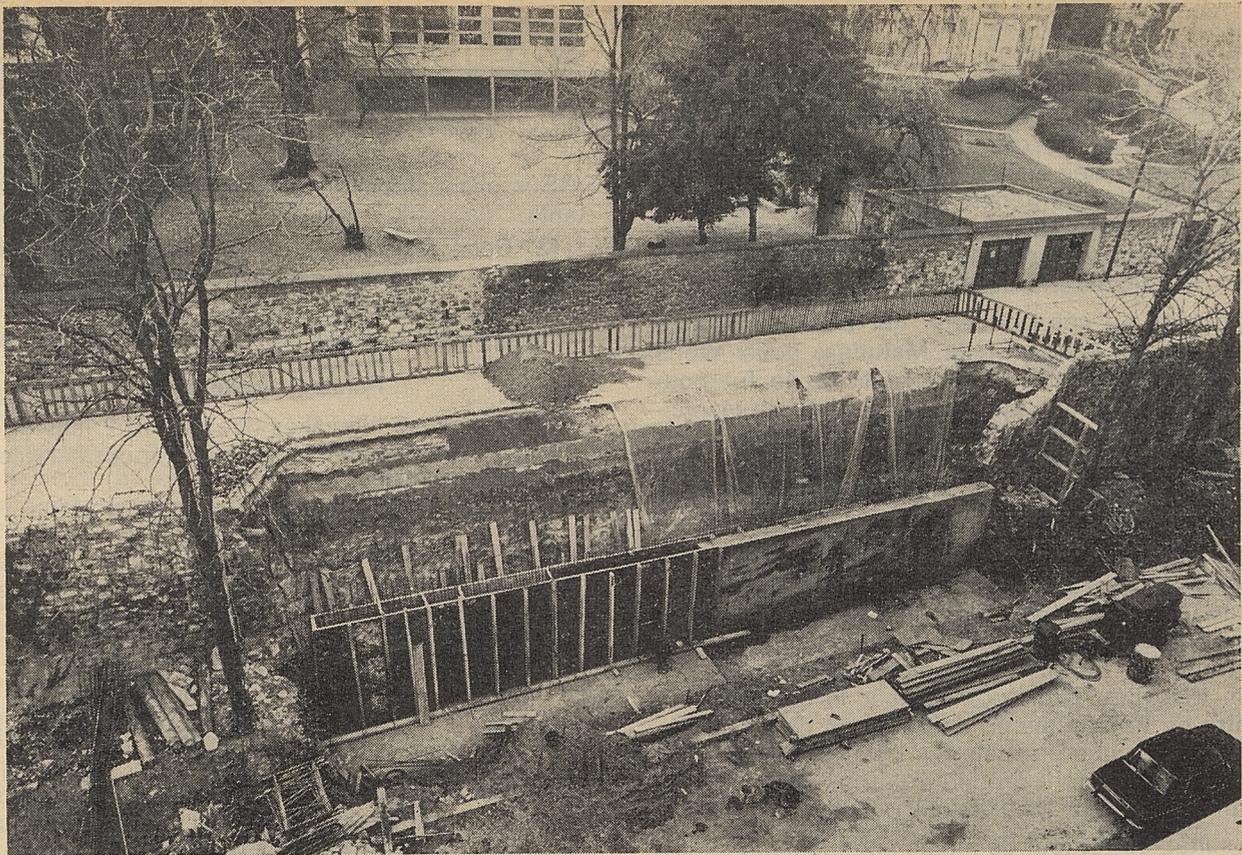
Mais nous touchons au but !

(Voir l'article dans le corps du bulletin.)



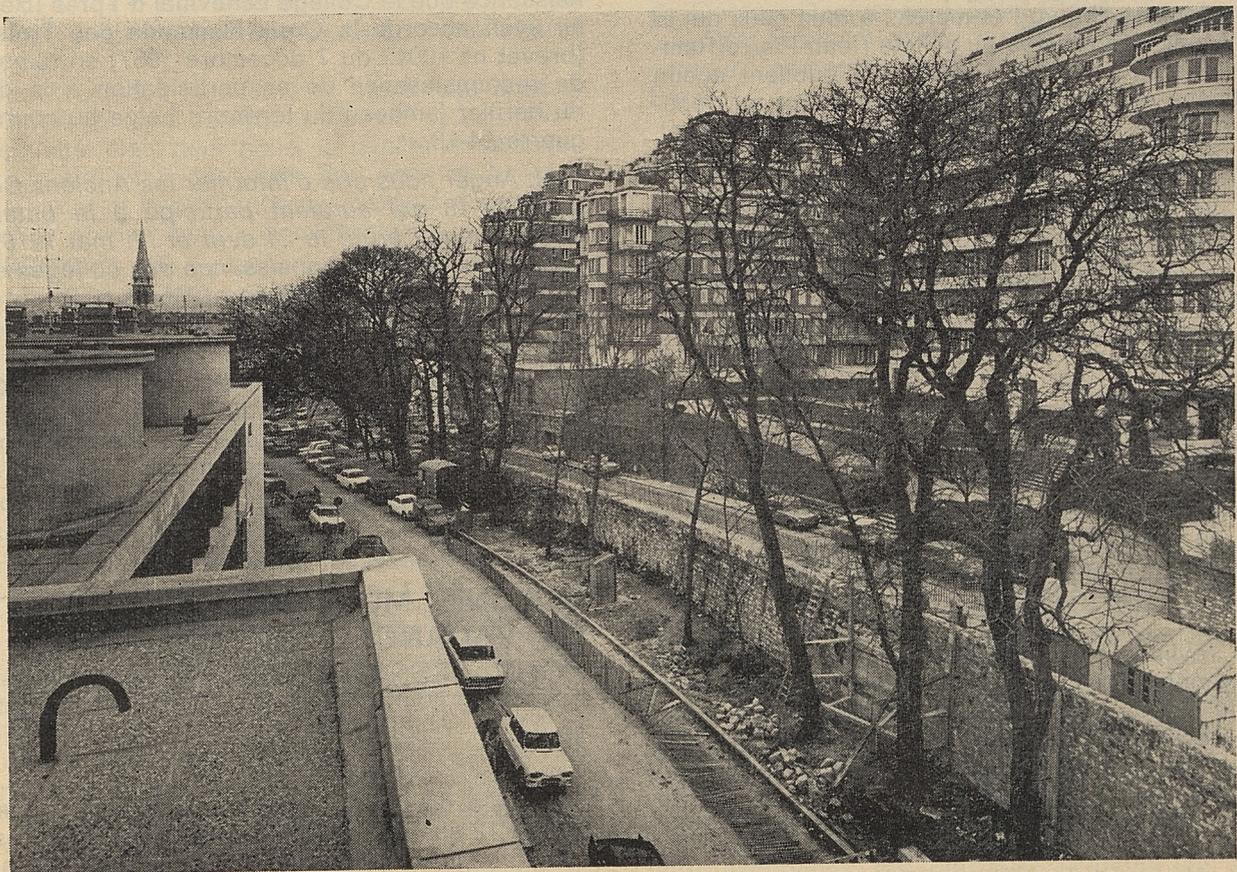
L'inauguration du Collège National d'Enseignement Technique et du nouveau Collège Américain

M. le Maire et M. Coste coupent les rubans symboliques.



AU PARC DE BÉARN

a) Travaux de soutènement entrepris par les Ponts et Chaussées sous la rue du Calvaire.



b) Vue d'une partie de la nouvelle voie de dédoublement de la rue du Calvaire.

(Photos Lomprez.)

avec le concours des plus grands artistes de renommée mondiale qui répètent le soir même leur programme en le complétant à l'usage du public averti qui, à chaque fois, fait salle comble à la mairie.

La conséquence de cet éveil a été, on le sait, la proposition adressée à la ville par le ministère des Affaires culturelles de donner à **Saint-Cloud** même de grands concerts d'orchestre par les plus prestigieuses formations nationales avec le concours des meilleurs chefs et de solistes internationaux.

Du premier de ces concerts, qui s'est déroulé le 16 novembre à l'église **Stella Matutina**, nous avons rendu compte ici même. Cette réussite ne fut possible, rappelons-le, que par l'appui donné à la municipalité par les « Amis de la Musique » et l'activité inlassable de M. **Faraggi** sur les épaules duquel reposent, en fait, les nombreux et délicats problèmes que suppose une telle réalisation.

Le deuxième vient d'avoir lieu (mardi 20 février). Ne s'agissant plus de musique spirituelle, ce fut la Salle des fêtes municipale qui servit de cadre. Reconnaissons franchement qu'elle ne se prête pas admirablement à un pareil déploiement sonore. Et qu'il fallut un très gros effort pour placer le considérable **Orchestre de Paris** dans un cadre digne de lui et installer aussi bien que possible les très nombreux auditeurs qui se pressaient un peu à l'étroit dans un bâtiment qui n'a pas été initialement prévu pour cela.

Le résultat, ce fut tout de même une magnifique soirée. La critique musicale n'étant pas dans nos attributions, ne détaillons pas : que s'amuse à éplucher ceux dont c'est le goût ou le métier. Nous dirons tout simplement : bravo ! et merci... à tous ceux qui le méritent tant, des artistes au soliste (Jean-Pierre **Rampal**) au chef (Karl **Münchinger**) en n'oubliant aucun des artisans de la soirée, de l'organisateur au décorateur, à l'électricien et à tout le personnel municipal.

Le troisième concert de la saison en cours aura lieu le **lundi 25 mars**, à 21 heures, dans la Salle des fêtes municipale. Il sera donné par l'**Orchestre Padeloup** sous la direction de Gérard **Devos** après la participation en soliste de Mme Lily Laskine, harpiste de renommée mondiale.

...ET THÉÂTRAL

Le samedi 16 décembre, notre ami le Maître Charles **Oulmont** charmait à nouveau une assistance choisie en présentant une aimable comédie, « Quand tu seras jeune », qui se situe dans la même sympathique lignée que celles entendues ici-même l'an dernier.

Nous revîmes avec un plaisir toujours égal notre concitoyenne, Mme Gabrielle **Robinne** dans un de ces rôles de grand-mère faits sur mesure où elle est incomparable ; et aussi sa « petite-fille », la sensible Claudine **Pelletier**. Mme Fanny **Robiane** dans un rôle en porte-à-faux d'autant plus difficile, donne s'il en était besoin la preuve de sa maîtrise accomplie ; enfin, une débutante, Danielle **Corpi** laisse déjà entrevoir dans un rôle ingrat de soubrette, les possibilités nombreuses d'un tempérament prometteur.

distinctions honorifiques

Légion d'honneur

Sur proposition du ministre des Anciens Combattants,

M. René **Maillet**, vice-président de la Société des Médaillés militaires, a été promu au grade d'officier.

M. Marcel **Carli**, ex-capitaine de réserve, a été promu au grade d'officier (« J.O. » du 15 février 1968).

Palmes académiques

A été nommé **chevalier** (Décret du 2 janvier 1968) :

M. le Colonel René-Albert **Vallet**, pour service rendu à l'enseignement.

Mérite social

A été nommée **chevalier** :

Mlle Jeanne **Buchou**, au titre du ministère des P.T.T. (Décret présidentiel du 7 décembre 1967, « J.O. » du 10 décembre 1967).

Médailles d'honneur

— **Des P.T.T.** : médaille de bronze à M. Victor **Francin** (Arrêté du 29 novembre 1967).

— **Des Chemins de Fer** : médaille de vermeil à M. Albert **Lejeune**, inspecteur au Service de la traction de la R.A.T.P. (Arrêté du 29 juillet 1967).

Enfin, M. André **Auger**, surveillant militaire au Domaine national de **Saint-Cloud** a porté à notre connaissance que le **Collège Echevinal d'Ypres** (Belgique) lui avait accordé la **Croix Flamande des Trois Cités** (brevet n° 10942 du 7 décembre 1967) en témoignage de reconnaissance de sa participation à la défense du dernier lambeau du territoire belge au cours de la guerre 14-18.

M. Auger nous prie d'informer les Anciens Combattants 14-18 qui auraient participé à la bataille du Mont-Kemmel entre le 24 avril et fin mai 1918, qu'ils ont droit à cette reconnaissance des collèges échevinaux de Nieupoort, Dixmude et Ypres.

M. André Auger, qui est chevalier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, croix de guerre 14-18, 3 citations, médaillé de l'Aéronautique Gueule Cassée n° 11.589, grand invalide de guerre, est à la disposition de ses anciens compagnons d'armes pour tous renseignements à ce sujet.

Toutes nos félicitations.

COLONIE MUNICIPALE DE VACANCES EN MONTAGNE POUR LES ENFANTS DE 8 A 12 ANS

1968

La ville de **Saint-Cloud** organise pour les enfants de 8 à 12 ans de ses administrés, des vacances d'été en montagne, en deux séjours, pendant les mois de juillet et d'août. Leur but est essentiellement éducatif ; leur durée est temporaire tandis que leur structure

humaine regroupe des enfants d'âges peu différents. Cette colonie sera mixte.

LIEU : col de TAMIE, commune de PLANCHERINE, arrondissement d'ALBERTVILLE, département de la SAVOIE (73).

A 908 m d'altitude, dans un cadre naturel de montagnes, c'est un site merveilleux, pittoresque, peu accidenté, pas dangereux, ensoleillé, calme, bien à l'écart de ces villes bruyantes qui empêchent tout repos, toute détente.

LOCAUX : ce sont des bâtiments entièrement neufs, bien conçus, vastes, avec des dortoirs éclairés par de larges baies donnant directement sur la montagne, possédant des douches, l'eau chaude et un chauffage central moderne, permettant la détente par tous les temps, la lecture, les veillées récréatives et culturelles. Les environs immédiats offrent la possibilité de se vivifier par des marches en forêt.

BUTS :

— Rendre aux parents des enfants reposés nerveusement et physiquement.

— Faire passer aux enfants de vraies vacances.

— Prolonger l'éducation que l'enfant reçoit dans sa famille.

Toute la vie de notre colonie sera organisée dans ce triple but :

— Avoir des enfants détendus.

— Leur offrir des vacances saines et heureuses.

— Poursuivre leur éducation en favorisant leur développement et leur épanouissement.

ENCADREMENT : un régisseur et du personnel de service provenant d'un recrutement local, nous ayant donné entière satisfaction lors des séjours de classe de neige.

Un directeur, des moniteurs et monitrices spécialement informés des conditions de vie et de travail en collectivité. Car, pour nous, la qualité de la colonie, la sécurité et le bien-être des enfants, la tranquillité d'esprit et la confiance des parents dépendent de la valeur du personnel d'encadrement.

NOURRITURE : les repas sont spécialement étudiés et soignés dans un bon esprit familial. (A ce propos, nous rappelons aux parents qu'il est formellement interdit d'envoyer des colis aux enfants.)

DATES : les séjours auront lieu, sous réserve des modifications dont vous seriez immédiatement prévenus :

— pour juillet : du 30 juin au 29 juillet 1968 ;

— pour août : du 31 juillet au 29 août 1968.

CONDITIONS : le prix de la pension est fixé en fonction d'un **quotient familial mensuel** ainsi établi (par personne) :

Participation journalière

— Ressources jusqu'à 250 F 6,00 F

— De 251 à 300 F 7,00 F

— De 301 à 400 F 8,50 F

— A partir de 401 et au-dessus 10,00 F

— Enfants étrangers à la commune .. 12,00 F

(Les frais de voyage sont compris dans cette participation.)

Les cas spéciaux peuvent toujours être soumis à l'appréciation du Bureau municipal d'Aide sociale qui statuera sur une prise en charge éventuelle.

VACCINATIONS : pour être admis dans notre Centre de vacances, les enfants doivent avoir subi :

— la vaccination antivariolique ;

— la vaccination antidiphtérique et antitétanique, remarque étant faite qu'une piqûre de rappel doit être effectuée au maximum tous les 5 ans ;

— la vaccination par le B.C.G. ou, à défaut, une cuti-réaction datant de moins de 3 mois.

La production de certificats attestant de l'accomplissement de ces obligations sera exigée avant le départ en colonie.

TROUSSEAU : toutes indications seront données au moment de l'inscription.

ARGENT DE POCHE : il est de l'intérêt bien compris des familles que les enfants ne disposent, à titre d'argent de poche, que des sommes strictement indispensables à leurs besoins.

A titre indicatif, il est préférable qu'ils ne détiennent pas une somme supérieure à 50 F.

VOYAGE : les enfants seront nourris par nos soins pendant le voyage. Des casse-croûte, des fruits, des boissons non alcoolisées et désaltérantes sont largement prévus.

INSCRIPTIONS : les demandes d'admission à la colonie municipale d'été sont reçues en mairie, par ordre d'arrivée et jusqu'à concurrence des places disponibles : Bureau des Sports et de la Jeunesse, premier étage à gauche, et au fond du couloir, à compter du 20 mars 1968.

REGLEMENT :

— en numéraire, à la caisse du percepteur, 20, rue du Docteur-Desfossez à **Saint-Cloud** ;

— par virement postal au C.C.P. du receveur-percepteur : perception de Saint-Cloud, C.C. n° 9003-64, Paris ;

— par chèque bancaire à lui remettre ou à lui faire parvenir.

Dans ces deux derniers cas, bien préciser : **Colonie de Vacances - 1968 - premier (ou deuxième) contingent.**

**

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la mairie, Bureau des Sports et de la Jeunesse. Tél. : 605-42-05.

CLASSES DE NEIGE ET DE MONTAGNE

Note relative à la participation des familles

Après deux années de fonctionnement de nos **Classes de Neige**, les services municipaux ont procédé à une étude approfondie portant sur les prix de revient de ces séjours et la participation demandée aux familles.

La Municipalité, ayant en mains les résultats de cette étude, vient de se pencher sur cette délicate question.

Elle a déterminé des solutions en faveur de l'abaissement du prix demandé aux parents. Nul doute que le Conseil municipal approuvera cette initiative. Dans cette éventualité, les nouveaux quotients familiaux et les nouveaux barèmes seraient appliqués dès le 1^{er} septembre 1968.

REPAS DE L'AMITIÉ

Le **Repas de l'Amitié**, offert par la ville à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, aura lieu le **dimanche 28 avril 1968, à 13 heures**, dans la **Salle des fêtes municipale**, rue Hébert.

Cette manifestation, qui comporte une partie récréative, est destinée à rassembler les Clodoaldiens d'une même génération, quelle que soit leur condition sociale.

Tous les « Anciens » intéressés par cette journée amicale, sont priés de **se faire inscrire** à la Mairie, au Bureau d'Aide Sociale, **entre le 15 mars et le 15 avril**.

Ceux que leur état de santé retiendrait chez eux pourront recevoir un colis. **Ce colis n'est destiné qu'aux personnes malades ou infirmes, dans l'impossibilité de se déplacer.** Elles devront, lors de leur inscription, fournir un certificat médical.

Le car de la ville sera à la disposition de nos invités habitant loin de la Salle des fêtes ou marchant difficilement. Ceux-ci voudront bien, en s'inscrivant, en aviser le Service social.

Nous nous employons dès maintenant à faire de cette rencontre, une réussite égale à celle de ces dernières années.

Comme d'habitude, bien entendu, les anciens de la Maison Lelégard ne seront pas oubliés... et le déjeuner traditionnel leur sera offert ce même jour, sans qu'ils aient à se déplacer.

LES CRÈCHES A DOMICILE

Croix-Rouge Française

Le Comité de **Saint-Cloud-Garches** de la **Croix-Rouge Française** rappelle qu'il existe à **Saint-Cloud** une **crèche à domicile**, œuvre intéressant les jeunes foyers, décidée par la municipalité de **Saint-Cloud**.

De nombreuses jeunes femmes désirent aider à l'équilibre du budget familial en travaillant. Les unes hésitent à le faire, ne sachant à qui confier leurs enfants ; d'autres ne veulent pas les quitter.

Aux unes et aux autres, la solution des « **crèches à domicile** » étudiée et mise au point par la Municipalité et dont la réalisation effective a été rendue possible par le concours total de la **Croix-Rouge** à laquelle cet organisme nouveau est confié, apporte enfin les facilités qu'elles attendaient.

Les enfants des jeunes femmes désirant travailler au dehors sont confiés pour la journée — à un tarif dégressif calculé d'après le salaire familial — à d'autres jeunes mères pouvant se charger, à leur domicile, de ces enfants (celles-ci ne perdant d'ailleurs pas le bénéfice de l'allocation de salaire unique).

La surveillance est effectuée par la **Croix-Rouge** après agrément des gardiennes par la Direction départementale de la Santé.

Nous savons que cette activité est très appréciée des jeunes mamans et nous demandons à toutes celles qui seraient intéressées par l'une ou l'autre de

ces possibilités de venir à la

Permanence de la Croix-Rouge
175, boulevard de la République
à **Saint-Cloud**

où nous les renseignerons avec plaisir : les lundis, mercredis et vendredis, de 9 heures à midi.

SAINT-CLOUD A VOTRE SERVICE

(Suite)

Additions et rectifications.

Le Docteur André DEFRANOUX, Pédiatre, 67, rue de Buzenval à **Saint-Cloud**, nous prie de préciser que son numéro de téléphone est : **408** (ou Gounod) **70-40** (et non 70-48 comme il a été porté par erreur).

Le Docteur François MENDY, Pédiatre, nous prie d'annoncer qu'à partir du 14 décembre 1967, son cabinet est transféré à la Résidence du Parc-de-Béarn, 36, rue Dailly, à Saint-Cloud. Tél. : 825-66-16.

Le Docteur Jean-Pierre CLAVIER, Stomatologiste, nous informe de l'ouverture de son cabinet à la Résidence du Parc-de-Béarn. Tél. : 825-66-16 (provisoirement, même numéro que le Docteur MENDY ci-dessus).

Mme DAVANNE, Kinésithérapeute, 187, boulevard de la République (408-86-45) nous prie de préciser qu'elle est diplômée d'Etat, diplômée de l'Hôpital des Enfants Malades.

Mme Jacqueline GONTIER, Masseur Kinésithérapeute D.E., ancienne élève de l'Hôpital des Enfants Malades, s'est installée 40, rue du Mont-Valérien. 408-72-29.

Mme LESNÉ, Kinésithérapeute, s'est installée 187, boulevard de la République (A/7). 408-86-30.

Mme DUCROQUET, Infirmière, signale qu'elle a été omise et nous prie de donner son adresse : 4, avenue du Maréchal-Foch à Saint-Cloud. Tél. : 970-02-43 et 605-40-44.

Mlle Y. MENARD, Infirmière, 71, rue de Buzenval. Le téléphone est : **408-62-63**.

M. le Docteur Jean LOUIN, Médecin-Chef de la Protection maternelle et infantile, nous donne les précisions suivantes :

Consultations des nourrissons et Protection maternelle et infantile :

Centre social, 4, rue de l'Yser à Saint-Cloud.

Premier âge : premiers, deuxièmes et quatrièmes vendredis, de 14 à 15 heures ;

Deuxième âge : troisièmes vendredis, de 14 à 15 heures.

Outre ces consultations, M. le Docteur LOUIN assure également des **séances de vaccinations**, 4, rue de l'Yser :

Antivaricelle, les deuxièmes vendredis ; B.C.G., les troisièmes vendredis (de 14 heures à 15 heures).

Diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, les quatrièmes vendredis (de 14 heures à 15 heures).

Associations (omission).

Association des Papillons-Blancs de Saint-Cloud et de sa Région.

Président : M. P. **Acher**.

Siège social : à la Mairie.

Adresse postale : B.P. 55, Saint-Cloud Principal.

SERVICE DE SECOURS ET D'INCENDIE

Ce service est assuré désormais par un détachement des Sapeurs-Pompiers de Paris. On peut toujours s'adresser 38-40, avenue Foch, ou appeler 605-45-14. On peut aussi appeler directement le 18.

LA RÉORGANISATION DE LA POLICE

La réforme administrative a eu pour conséquence, sur le plan local, la mise en place en notre Commissariat, de deux services très distincts :

La police judiciaire qui a pour attribution de recevoir des plaintes, de diligenter des enquêtes, de rechercher des coupables et de les déferer au Parquet. Elle englobe également les services des étrangers, des cartes d'identité, des passeports, cartes grises, retraits de permis de conduire, etc.

Elle est placée sous la direction de M. Robert **Berry**, Commissaire principal, ayant pour adjoint M. Marcel **Ogereau**, officier de Police principal. Tél. : 825-69-40, 41 ou 42. Sa mission s'étend aux communes de **Marnes-la-Coquette, Saint-Cloud et Vaucresson**.

La police municipale qui s'occupe de toutes les questions qui ont trait à la voie publique (circulation, stationnement, manifestations sur la voie publique, accidents, surveillances, etc.).

Elle est placée sous la direction de M. André **Bondais**, Commissaire principal, chef du 26^e arrondissement de voie publique dont le siège est à **Sèvres** et qui comprend les communes de **Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Saint-Cloud, Sèvres, Vaucresson, Ville-d'Avray**. L'adjoint détaché au Commissariat de **Saint-Cloud** est l'Officier de Paix principal **Libert** assisté de l'Officier de Paix **Lespagnol** ayant sous leur autorité directe le Brigadier-Chef **Lelarge**. Tél. : 825-69-40, poste 2.

(A noter que les Officiers de Paix ne sont pas Officiers de Police judiciaire.)

Sur un plan plus général, précisons que **Saint-Cloud** fait partie :

— de la 10^e Brigade territoriale de **police judiciaire**, comprenant les cantons de Meudon, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Sèvres, sous la direction de M. Serge **Devos**, Commissaire principal. Le siège en est à Sèvres (provisoirement à **Chaville**, 7, avenue Talamon) ;

— du 26^e arrondissement de **police** dont le siège est à Sèvres (voir plus haut) ;

— enfin, du 6^e District de **police** qui comprend le 15^e arrondissement de Paris, les 25^e arrondissements de police (Antony) et 26^e (Sèvres) sous l'autorité de M. Gustave **Bailly**, Commissaire principal, chef des groupes des compagnies des 6^e et 7^e Districts et celle de M. Roger **Degrange**, Commissaire divisionnaire, Sous-Directeur, Chef du 6^e District.

En exécution de ce plan, nous avons donc eu le regret de voir s'éloigner de nous notre Commissaire principal, M. CREFF, appelé à de plus hautes fonctions. Une réception offerte par la Municipalité nous

a permis de remercier M. CREFF de son action et des services qu'il nous a rendus et de lui dire adieu.

Cette réunion a été aussi pour nous l'occasion de faire la connaissance du nouveau haut personnel de la police avec lequel nous aurons désormais affaire. Nous leur souhaitons la bienvenue, certains que nous aurons avec MM. BONDAIS et BERRY sous les ordres desquels sont placés maintenant nos agents de police et de paix, des rapports aussi cordiaux et sympathiques que ceux que nous avons entretenus avec leurs prédécesseurs.

Une des premières conséquences tangibles de cette réorganisation, c'est le renforcement des effectifs de police. Non seulement, nos carrefours principaux sont normalement surveillés aux heures de plus intense circulation, mais des patrouilles d'agents parcourent les rues et rappellent par des « papillons » efficaces sinon sympathiques, les règles à respecter concernant le stationnement et l'alternance de quinzaine, **règles sans lesquelles la vie collective devient impossible**.

Enfin, chacun a pu constater que de lamentables carcasses abandonnées ici ou là telles des épaves, ont été enlevées : ceci pour la propreté de nos rues, le bon ordre et l'agrément de tous.

Il y a tout lieu d'espérer qu'engagée ainsi sur la bonne voie, la police n'en restera pas là !

Il est regrettable, certes, qu'il faille sévir... Mais l'égoïsme et le sans-gêne de certains nuisent à tous et compromettent gravement la sécurité et l'ordre tout court. Cet état de choses regrettable a inspiré au « **Canard Enchaîné** » quelques réflexions dans le genre particulier qui lui est propre... Mais chacun peut y puiser ce qui le concerne sans (trop) essayer de penser à son voisin...

« Il ne vient même pas à l'idée — écrit ce journal — des possesseurs de voiture que la rue étant à tout le monde n'appartient à personne. De quel droit ces gens-là usurent-ils en permanence une portion de trottoir ou de chaussée, tandis qu'ils sont au chaud, à table ou dans leur lit, sans une pensée de commisération pour les sans-domicile que la police cueille dans la nuit des rues ? Que sont leurs voitures, sinon, elles aussi des clochardes ? Et que diraient ces messieurs - dames Sans-Gêne si, sous prétexte qu'ils ne savent pas où les loger, les possesseurs de pianos à queue rangeaient leur instrument chéri le long du trottoir ?

« L'insuffisance du nombre de garages et de parkings n'explique pas tout. La vérité, c'est qu'un tas de gens ne peuvent, et surtout ne veulent pas assumer toutes les responsabilités que devrait impliquer l'achat d'une voiture. Que l'on m'entende : il y a des cas où la voiture est d'une nécessité vitale, absolue, et là, je conçois que l'impératif social atténue sa rigueur. Mais lorsque la voiture (et c'est si souvent le cas !) est une commodité, un surcroît de confort, un luxe ? Je connais des gens fort bien nantis qui ne louent de garage qu'en hiver (et encore !), quand ils craignent que ne s'esquinte leur coquetterie à roulettes. Preuve : la floraison des écriteaux « garage à louer », dès que survient l'avril.

« Au temps des chevaux, aussi nombreux alors que le sont aujourd'hui les voitures, est-ce que les villes, la nuit, n'étaient que des écuries en plein air ? Non, tout cheval avait son « garage ».

« Il faut des lois contre la muflerie du progrès.
« A partir d'un certain revenu, le garage devrait être obligatoire, comme, sans discrimination, l'est l'assurance.

« Sinon, ce monde va devenir infréquentable où, d'abord, on tue les oiseaux parce qu'ils souillent une carrosserie (1) et où, le lendemain, on scie l'arbre parce qu'il prend la place d'une 2 CV... »

On voudrait, vraiment, pouvoir trouver que c'est exagéré. Et pourtant, ne sommes-nous pas témoins journalièrement de quelqu'une de ces « mufleries » qui insensiblement, mais sûrement, rendent de jour en jour notre monde plus « infréquentable » ?

(1) Allusion au projet — non réalisé d'ailleurs — qui à Nîmes, voulait exterminer à la douche glacée, 50.000 moineaux dont les incongruités naturelles souillaient les carrosseries des voitures « garées » (?) sous les arbres !

Heures d'ouverture des Commissariats

A compter du 11 mars, les bureaux des commissariats seront ouverts au public de 9 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30.

En dehors de ces heures, on peut s'adresser dans les cas urgents ou graves, aux postes de police qui alerteront immédiatement s'il y a lieu les fonctionnaires de police judiciaire chargés de la permanence.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Le Tribunal de Grande Instance de NANTERRE a été créé par le décret du 16 octobre 1967. Il est installé provisoirement à Nanterre, 22, rue d'Arras (4^e étage). Tél. : 782-44-90.

Il n'a actuellement que des attributions très limitées :

Depuis le 1^{er} décembre 1967 : toutes affaires nouvelles d'expropriation pour cause d'utilité publique (les procédures introduites antérieurement soit à Paris, soit à Versailles, seront instruites et jugées par les magistrats initialement saisis).

Depuis le 1^{er} janvier 1968 : fonctionnent en outre à Nanterre :

— le tribunal des pensions prévu à l'article L. 79 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;

— la commission de première instance du contentieux de la Sécurité sociale prévue par l'ordonnance du 22 décembre 1958.

Comme en matière d'expropriation, les affaires de pensions et de Sécurité sociale intéressant les justiciables du département des Hauts-de-Seine portées au Tribunal de Paris ou de Versailles (suivant que les cantons d'origine étaient alors dans la Seine ou en Seine-et-Oise) seront instruites et jugées par les Magistrats initialement saisis.

En matière civile et pénale, le Tribunal de Grande Instance de Versailles et ses diverses formations ainsi que le parquet et les avoués près cette juridiction, demeurent seuls compétents pour la partie des Hauts-de-Seine issue de l'ancien département de Seine-et-Oise.

De même en matière commerciale : tribunal de commerce de Versailles pour cette même partie de Seine-et-Oise rattachée aux Hauts-de-Seine.

DANS NOS ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Centre René-Huguenin.

Au cours de la réunion du Conseil d'Administration du 12 décembre 1967, M. le Docteur J.-S. Bourdin, Directeur du Centre, a donné lecture du rapport des activités de l'année 1966. Nous en extrayons les renseignements suivants :

Le Centre a constitué en 1936 3.104 dossiers nouveaux (contre 2.700 en 1965). 15.850 consultations ont été données (contre 14.841).

Il y a eu :

57.933 journées d'hospitalisation (contre 55.578) ;

1.881 entrants (contre 1.522) ;

une durée d'hospitalisation moyenne de 30,7 jours contre 36,5) ;

un pourcentage d'occupation de 92 % (contre 89).

en **radiologie** : 770.179 radios (contre 671.944) ;

26.645 séances de Co 60 (contre 27.629) ;

32.321 films de radiologie (contre 25.671).

au **bloc opératoire** : 78.292 K chirurgicaux (contre 76.678) ;

844 interventions (contre 833) ;

aux **laboratoires** : 226.705 B (contre 179.825)

aux **laboratoires d'anatomo-pathologie** : 226.705 B (contre 179.825).

A l'Hôpital.

383 personnes y ont été employées (il y en avait 178 en 1960).

Les entrées ont été, en 1967, de 4.087 (contre 2.195 en 1959) ;

Les journées d'hospitalisation ont été en 1967 de 73.332 journées (pour 230 lits) (contre 39.450 en 1959 et 67.587 en 1966).

LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

Une lettre de M. le Préfet de Police.

Préfecture de Police, Cabinet du Préfet, le 21 février 1968.

Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs années, j'ai été amené, afin de faciliter le déroulement de quinzaines commerciales, à autoriser la mise en place d'appareils de sonorisation.

Or l'expérience a révélé que les tolérances ainsi accordées donnaient lieu à des abus, comme en témoignent les nombreuses plaintes enregistrées par mes services, les riverains s'accommodant mal de trouver chez eux une ambiance de kermesse.

Devant cet état de choses, il est permis de se demander si la faveur accordée n'atteint pas, en fait, un but opposé à celui que recherchent les organisateurs de manifestations commerciales, et ne fait pas en réalité plus de mécontents que de satisfaits.

Dans ces conditions, et au moment où les sujétions de la vie moderne, génératrices de fatigue nerveuse, demandent que le repos de chacun soit sauvegardé, il m'est apparu souhaitable de ne plus accorder désormais d'autorisation de sonorisation pour des manifestations commerciales.

J'ai tenu à vous en informer en vous priant d'exposer aux personnes qui solliciteraient votre intervention les raisons qui déterminent ma décision.

Signé : Maurice GRIMAUD.

avis municipaux

VACANCES DES PERSONNES AGÉES

La ville de **Saint-Cloud** organisera cette année encore au cours du mois de septembre un séjour de « vacances » à la campagne pour les personnes âgées.

Les personnes que cette question intéresse sont priées de s'adresser pour tous renseignements et inscriptions au Bureau d'Aide Sociale de la Mairie.

Les inscriptions seront closes le 30 juin.

Elagage.

Il est rappelé que conformément à l'article 35 du Règlement de Police Municipale du 25 janvier 1904 et à l'arrêté municipal du 8 septembre 1965, les propriétaires de terrains ou constructions situés en bordure de la voie publique sont invités à faire l'élagage des haies, arbres et arbrisseaux.

Ces prescriptions sont rappelées afin que l'élagage soit fait à l'aplomb de l'alignement de chaque voie, les branches ne devant pas dépasser la voie publique, ainsi que les lierres et autres plantes recouvrant les chaperons des murs de clôture.

Il a été constaté en effet que dans certaines rues de la ville, la végétation masquait les plaques de rues, des disques de signalisation routière ou des panneaux de voirie.

Les propriétaires devront donc prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévenir les accidents éventuels dont ils seraient personnellement et civilement responsables.

Collectes des ordures ménagères et ferrailles.

Elle est faite par une société concessionnaire, la S.O.G.E.M.U., 18, rue de Condé à Versailles (950-69-77) qui est responsable du service et de son personnel.

Il est cependant rappelé : que les habitants doivent utiliser des poubelles réglementaires munies de couvercles, à l'exclusion de seaux divers, cartons et cageots ;

Que la collecte spéciale des ferrailles et emballages a lieu une fois par mois (Cf. encart inséré dans le N° 109 du Bulletin). Il ne faut donc pas s'étonner si les éboueurs laissent sur les trottoirs ces déchets s'ils sont mis dans les poubelles ordinaires ou à côté : les bennes automatiques ne peuvent les « avaler »... Et les habitants qui les abandonneraient ensuite sur la voie publique s'exposent à des contraventions.

LA FICHE D'ÉTAT CIVIL

Mode d'établissement et force probante.

(Extraits de l'Instruction générale de l'Etat Civil.)

ART. 556. — La fiche d'état civil est établie :

— soit **d'après le livret de famille** régulièrement tenu à jour (quelle que soit la date de ce livret).

ART. 557. — Le livret de famille établi par une autorité étrangère **devra être traduit** par un traducteur juré.

ART. 558. — Soit **d'après un extrait authentique de l'acte de naissance** de l'intéressé, quelle que soit la date de délivrance de cet extrait.

(Les extraits délivrés par une autorité étrangère devront être traduits.)

ART. 559. — **En aucun cas, la fiche d'état civil ne doit être établie au vu d'une autre pièce**, dépourvue de la force probante, authentique (telle que « Bulletin de naissance, carte d'identité, livret militaire ou passeport »).

ART. 560. — En vue de l'établissement de la fiche, le requérant peut, à son choix, s'adresser directement à l'administration qui doit utiliser le renseignement ou à la **Mairie de sa résidence**.

ART. 561. — Toute **personne** peut, pour le compte d'autrui, et sans procuration, demander l'établissement de la fiche d'état civil, sur présentation du **livret de famille** ou de l'**extrait de naissance**, la fiche est visée par l'employé et remise pour la certification et la signature de celui qu'elle concerne.

ART. 562. — La fiche concernant un **mineur**, est certifiée et signée par son représentant légal.

ART. 563. — La fiche individuelle se limite à l'indication de l'état civil de l'intéressé.

— La fiche familiale précise en outre les dates et lieu de mariage, les nom et prénoms du conjoint et l'état civil des enfants.

— Il y a lieu de porter sur les fiches, toutes les indications sollicitées par le requérant telle que la date de naissance et le lieu de naissance du conjoint, à la condition que celles-ci figurent sur les pièces présentées.

AVIS AUX ÉTRANGERS

Depuis le 1^{er} janvier 1968, tous les étrangers ayant à accomplir une démarche ou une demande quelconque à l'occasion de leur séjour, de leur état ou de leur activité, doivent s'adresser au service compétent de la Préfecture de Police dont les bureaux sont ouverts au public de 8 h. 30 à 17 heures sans interruption, tous les jours, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

Toutefois, le Commissariat de Police de Saint-Cloud reste compétent pour :

— L'enregistrement des déclarations de changement de domicile, et de perte de cartes de séjour.

CIMETIÈRE

ARRÊTÉ

du 30 décembre 1967

concernant la reprise des terrains dans le Cimetière

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud
Vu l'article de la loi du 15 mai 1791 ;
Vu le décret du 23 prairial, an XII, l'Ordonnance du 6 décembre 1843 ;

Vu l'arrêté de police en date du 1^{er} octobre 1907 ;
Considérant qu'il y a lieu pour la Ville de reprendre possession des terrains concédés et désignés ci-après :

Reprise de terrains concédés pour quinze ans.

(Concessions acquises antérieurement au 1^{er} janvier 1952.)

Reprise de terrains concédés pour trente ans.

(Concessions acquises antérieurement au 1^{er} janvier 1937.)

Reprise de terrains à usage de sépultures communes.

(Inhumations antérieures au 1^{er} janvier 1962.)

ARRÊTE :

Article premier. — Un délai de 3 mois est accordé aux familles, à partir de ce jour, pour l'enlèvement des signes funéraires, emblèmes religieux et autres objets placés sur les tombes ;

Art. II. — Si les familles n'ont pas satisfait aux prescriptions de l'article du 1^{er} précité, à la date du 1^{er} avril 1968 la ville fera procéder d'office à l'arrachage des arbustes, à la démolition des signes funéraires, à l'enlèvement de tous les objets placés sur les tombes et elle reprendra immédiatement possession de terrains dont il s'agit.

Les ossements trouvés seront déposés dans une fosse à ce destinée.

Art. III. — Les pierres et entourages qui n'auraient pas été enlevés par les familles resteront à leur disposition pendant un an et un jour à partir du 1^{er} avril 1968.

DISPENSARE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Les séances d'examen de santé ont repris : 103, rue de Paris à Boulogne. Elles ont lieu à l'adresse ci-dessus les vendredis et samedis de chaque semaine, de 17 à 19 h. 30 et les samedis, de 14 à 16 h. 30. Ceci jusqu'au 30 mars. Ces séances sont gratuites.

Les assurés sociaux nés en 1908, 1913, 1918, 1923, 1928, 1939 et 1945 sont convoqués systématiquement cette année.

Mais toute personne qui le désire peut se faire inscrire. Pour tous renseignements et inscriptions, écrire en franchise postale au **Service des Examens de Santé**, 5, rue de la Durance, Paris-12^e.

EN TOUTE STABILITÉ !

GENS DE MAISON Cotisations U.R.S.S.A.F.

| | |
|--|--------|
| 1 ^{er} trimestre 1962 | 148,38 |
| 1 ^{er} et 2 ^e trimestre 1963 | 205,47 |
| 3 ^e et 4 ^e trimestre 1963 | 223,14 |
| 1 ^{er} et 2 ^e trimestre 1964 | 247,98 |
| 3 ^e et 4 ^e trimestre 1964 | 288,00 |
| 1 ^{er} et 2 ^e trimestre 1965 | 322,47 |
| 3 ^e et 4 ^e trimestre 1965 | 349,05 |
| 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e trimestre 1966 | 398,97 |
| 4 ^e trimestre 1966 | 406,71 |
| 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e trimestre 1967 | 426,99 |
| 4 ^e trimestre 1967 | 479,00 |

COMMUNIQUÉ DU SERVICE DES EAUX

En application des dispositions de l'article 4, alinéa 1^{er}, du règlement général sur les concessions d'eaux, le prix de vente de l'eau délivrée par l'Etat a été fixé comme suit à compter du 1^{er} janvier 1968, par décision du Ministre de l'Economie et des finances et du Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles :

| | |
|---------------------|------------------------|
| Tarif général | 0,70 le m ³ |
| Tarif réduit | 0,64 le m ³ |

MISES EN GARDE

La Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie de la Région Parisienne a été saisie de nombreuses plaintes émanant de commerçants, d'établissements de soins, d'entreprises ou d'autres annonceurs éventuels, sollicités par des publicistes qui se réclament du patronage de la **Sécurité Sociale**.

La Caisse tient à faire savoir qu'elle est totalement étrangère à ce genre de démarches et qu'elle ne saurait en aucune façon en supporter la responsabilité.

Le Comité de **Saint-Cloud Garches** de la **Croix-Rouge Française** rappelle que ni les Secouristes, ni les Auxiliaires Sanitaires n'ont le droit de faire des piqûres. Le danger des médicaments modernes, par les réactions qu'ils peuvent entraîner après l'injection, est tel que **seules les infirmières diplômées** peuvent prendre ce risque sous la responsabilité d'un médecin.

sociétés et associations

« LES AMIS DE SAINT-CLOUD »

Organisée par l'Association « **Les Amis de Saint-Cloud** » la conférence donnée en notre Hôtel de Ville le 25 février par M. Marc **Blancpain**, secrétaire général de l'Alliance Française sur le sujet « Les Lumières de la France », obtint son habituel et mérité succès.

C'est en somme un bilan de la présence française dans le monde, bilan sincère et sans illusions, que présentait l'orateur, grand voyageur et habilité, comme tel, à parler en témoin averti. Si le français est en train de redevenir une langue internationale de large usage, tant par le mouvement qui pousse les pays et les communautés d'expression ou de culture française à coopérer que par la place faite à l'enseignement du français dans les autres pays, il reste encore beaucoup à faire.

M. Robert **Hardouin**, Président, signala en s'en félicitant les méthodes audio-visuelles employées à l'Ecole Normale Supérieure à l'égard des étudiants étrangers stagiaires. Il se félicita aussi que la Municipalité de Saint-Cloud ait proposé de donner les noms d'Emile **Verhaeren**, poète belge d'expression française, au Lycée de Garçons, et celui de **Santos-Dumont**, pionnier brésilien de l'aviation, au Collège National Technique.

COMITÉ D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS

Ont été élus membres du bureau pour l'année 1968 :
Président : M. **Ville**, Président du Souvenir Français.
Vice-Présidents : MM. **Samson**, Président des Internés et Déportés et Marcel **Savary**, Président de l'U.N.C.
Secrétaire : M. **Darfeuille**, Rhin et Danube.
Trésorier : M. **Ribièrre**, Association des Prisonniers de Guerre.

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES des écoles primaires de Montretout

Le 18 janvier 1968 s'est tenue, Salle Verhaeren à Saint-Cloud une assemblée de parents d'élèves désireux de créer une Association officielle de Parents d'élèves pour le groupe des écoles primaires de Saint-Cloud-Montretout.

Un Comité de travail formé de volontaires a été constitué. Il préparera l'Assemblée Générale constitutive à laquelle seront conviés tous les parents d'élèves de ces écoles.

Cette réunion aura lieu le **mercredi 20 mars**, à 21 heures, au Centre Culturel (rue Hébert) (Salle Gounod).

L'Association, une fois formée, espère s'étendre ensuite à toutes les écoles primaires de Saint-Cloud.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

M^{me} **Allier** (605-30-16) ;
M^{me} **Bloch** (408-70-85).

LA KERMESSE DES JEUNES

Pour la première fois à **Saint-Cloud**, les associations de jeunes : Club Nautique, C.O.U.C., Croix-Rouge, J.D.H.B., M.J.C., Scouts et Guides de France, Jeannette, Louveteaux, préparent ensemble des manifestations qui auront lieu les 3, 4 et 5 mai prochains.

Le thème général adopté est « **Terre des Jeunes** ».

A la **Salle des Fêtes Municipales** auront lieu : le vendredi 3 mai, une séance théâtrale donnée par un groupe de jeunes amateurs, pleins de talent néanmoins ;

— le samedi 4 mai, une soirée dansante animée par des orchestres amateurs clodoaldiens ;
— le dimanche 5, un tournoi de ping-pong (éliminatoires le matin, poule finale l'après-midi).

Cependant que ce même dimanche 5 mai, toutes les associations accueilleront leurs amis et tous les visiteurs au Marché couvert de Montretout. Présentation de toutes les formes d'activités par des expositions, et des démonstrations. Nombreux stands de jeux pour les petits et les grands.

Un **dîner**, dans une ambiance originale, clôturera ces trois jours de Fête.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAINT-CLOUD

La **Caisse d'Épargne de Saint-Cloud**, dont les bureaux se situent au 29 de la rue d'Orléans, a commencé son activité en notre ville en 1859. Les séances ne s'effectuaient alors que le dimanche matin — et ce jusqu'en 1961 — dans une salle gracieusement mise à notre disposition par la mairie de Saint-Cloud.

Transférée depuis 1962 rue d'Orléans, elle voit s'accroître chaque jour l'importance de sa clientèle. Celle-ci trouvera toujours un très bon accueil et sera utilement conseillée par notre sympathique caissier, M. **Renet**.

Le montant actuel des dépôts atteint la somme de 7.413.555,40 F répartie sur les quelque 3.522 livrets de ses clients.

Depuis octobre dernier, les guichets de la Caisse d'Épargne sont ouverts tous les jours de la semaine, sauf le mercredi, de 9 h. 30 à 12 heures et de 14 h. 30 à 17 h. 30. Vous y effectuerez en toute quiétude toutes les opérations à vue sur nos divers livrets (ordinaires, livrets B, Épargne-logement) et pourrez aussi souscrire aux différents emprunts d'Etat, bons du Trésor, etc.

A nos guichets, vous trouverez les cartes du « **Palmarès des Chansons** » ; peut-être serez-vous l'un des nombreux gagnants de ce jeu télévisé que vous offre la Caisse d'Épargne.

L'écureuil est, par sa prévoyance, le symbole des Caisses d'Épargne. Faites comme lui ; n'hésitez pas à nous confier votre argent, en profitant de toutes les facilités mises à votre disposition.

LIONS INTERNATIONAL CLUB DE SAINT-CLOUD

La composition du bureau est actuellement la suivante :

Président : Docteur Jean **Louin** ;
Premier Vice-Président : Docteur Raymond **Arnaud** ;
Trésorier : M. Claude **Haye** ;
Secrétaire : M. Louis **Siellet**.

Les réunions et conférences ont lieu au rythme bi-mensuel ; elles comporteront en particulier les exposés du Docteur **Lartzien** sur les mœurs des peuples africains et la faune africaine (avec films) ; de M. **Nepote**, secrétaire général d'**Interpol**, sur les rouages de cette importante organisation internationale, de M. **Butterlin**, directeur de l'Ecole Normale supérieure de Saint-Cloud sur les civilisations pré-hispaniques au Mexique.

Le Lions Club International œuvre sans désespérer pour contribuer à soulager les misères morales et physiques. Les réunions de travail et les commissions précisent les buts de l'année.

Le **Lions** international fête cette année son cinquantième. Il compte près de 22.000 clubs et plus de 830.000 membres.

Le Club de Saint-Cloud a dix ans et compte 40 membres ; son activité s'accroît d'année en année.

Les membres sont unis par l'**amitié** ; celle-ci favorise parmi eux l'union intellectuelle et sociale ; les membres, qui sont représentatifs des divers constituants de la cité, cherchent à servir l'intérêt général en toutes circonstances et à entretenir un idéal de bonne volonté et d'amitié entre les Hommes et entre les Peuples dans une neutralité absolue sur les plans politiques, confessionnels et philosophiques.

Ils cherchent intensément à favoriser la réalisation de deux buts suprêmes : Que la **Paix** soit entre les hommes et entre les peuples ;

Que la **Faim**, la disette et la misère disparaissent de notre globe.

COMITÉ INTERCANTONAL DE SECOURS AUX LÉPREUX

La collecte effectuée sur la voie publique le dimanche 28 janvier à l'occasion de la Journée Mondiale d'Aide aux Lépreux a produit, à Saint-Cloud, la somme de 3.067,96 F, résultat en hausse très sensible sur celui de l'an dernier.

Il est rappelé qu'il est toujours possible, à tout moment de l'année, de venir en aide à ces déshérités soit en adressant des dons au Comité intercantonal de secours aux Lépreux. — (C.C.P. Paris 969-12), soit en adhérant à ce Comité (secrétaire : M. **Pouzet**, 8, rue Emile-Verhaeren.)

U. A. S. SAINT-CLOUD

Section Judo

Le lundi 22 janvier 1968, la section judo de l'U.A.S. Saint-Cloud, tenait sa première Assemblée Générale annuelle, avec la participation de plus de 70 personnes, comprenant des judokas et des parents de judokas.

Après présentation des membres du bureau, M. Rossin, Directeur technique du club (5^e Dan) parlait du « judo au service du développement de l'adolescent ». Son auditoire le suivait sans peine sur les chemins les plus divers : méthodes éducatives propres à ce sport, formation physique et psychique, exigences d'heureuses conséquences sur le caractère (confiance et altruisme) et l'épanouissement de la personnalité par une prise de conscience des possibilités réelles de chacun...

Les témoignages apportés par plusieurs parents devaient, au cours de la discussion, amplement confirmer ces points de vues. Des projets d'avenir furent également ébauchés : création d'un 4^e cours pour scolaires, éventualités d'une Section féminine, améliorations des installations actuelles.

Chacun se retira satisfait des contacts pris avec les Professeurs et les Dirigeants. Certes, le judo à Saint-Cloud, malgré ses 115 licenciés, en est encore à ses débuts ; mais, avec l'union et la foi dont font preuve ses professeurs, ses dirigeants, les judokas et leurs familles, on peut bien augurer de l'avenir de ce sport en plein développement à Saint-Cloud.

LA PÉNICHE « HÉLICE-CLUB »

La Ville de **Saint-Cloud** a obtenu des Services de la Navigation et des Ponts et Chaussées l'autorisation de faire stationner une très grande et belle péniche qui, sous l'égide de l'**Hélice-Club de France** — qui en assume la gestion et tous les risques financiers que cela peut comporter — sera ouverte à toutes les Associations et organisations collectives (Comité d'Entreprises, etc.) de **Saint-Cloud**, pour leurs réunions et leurs repas de corps (ceux-ci servis avec un éventail de prix très ouvert) dans les deux magnifiques salles que comporte cette péniche.

Ainsi, au moment où l'extension de la Ville se fait très rapide et où nous manquons cruellement de locaux pour permettre aux quelque cinquante sociétés locales de se réunir et de se développer, nous nous réjouissons de l'arrivée de ce « club flottant », persuadés en outre qu'il va faciliter l'aménagement des berges de la Seine qui ont tant besoin d'être améliorées et que cela renforcera l'action que nous menons auprès des pouvoirs publics pour obtenir de ceux-ci, à la faveur de la construction prochaine de l'auto-berge, l'installation d'un port de plaisance.

AÉRO-CLUB DE SAINT-CLOUD

Groupe aérien Colonel-Thénault

Le Président de ce Club, M. Robert **Portal** nous informe de la constitution probable d'un nouveau Club d'aviation par fusion avec celui de **Sceaux** : « L'**Aéro-Club des Hauts-de-Seine ; Saint-Cloud-Sceaux** ».

Le futur conseil serait constitué à égalité par des membres des conseils des deux clubs, en vue de perpétuer les traditions de chacun des groupes. Le siège pourrait être celui du club de **Sceaux**, à Montrouge, dont les locaux sont confortables et aménagés.

L'amitié traditionnelle qui régnait au sein du Groupe Aérien Colonel Thénault se retrouvera intégralement au sein du nouveau Club.

TENNIS-CLUB DE SAINT-CLOUD

Le Comité Directeur du Tennis Club de Saint-Cloud informe ses membres que l'ouverture de la saison 1968 est prévue pour Pâques (cette ouverture sera avancée ou retardée suivant les conditions atmosphériques).

Les demandes d'inscription pour les éventuels nouveaux membres sont reçues dès maintenant par M. A.-J. **Coucke** Sunnyside, 121, rue des Tennerolles, Saint-Cloud, 92. Tél. : 408-86-87. Reçoit le matin sur rendez-vous.

Le Professeur sera à la disposition des Membres à partir de jeudi 18 avril 1968.

AUTOMOBILE-CLUB DE SAINT-CLOUD

L'Automobile-Club de Saint-Cloud a tenu, le samedi 17 février, son Assemblée Générale.

Le bureau a été réélu à l'unanimité :

| | |
|-------------------------------|---------------------------|
| M. Antonat . | Président d'Honneur : |
| M. André Garnier . | Président Général : |
| M. Charles Buffavant . | Président sportif : |
| M. Jean-Loup Mise . | Trésorier Général : |
| M. Pierre Rebillaud . | Secrétaire Général : |
| M. Emile Cochard . | Directeur sportif : |
| | Directeur administratif : |
| M. Georges Gergaud . | et Directeur de Presse : |

La démission de quatre membres au sein du Comité Directeur pour manquement à la discipline du Club, a été entérinée.

Le Président remercie les nombreux membres présents de la confiance qu'ils lui portent et les informe du grand succès qu'a obtenu le quatorzième Rallye National des « SIX HEURES DE SAINT-CLOUD » couru les 2 et 3 décembre 1967. Cinq cents engagés ; parcours de trois cents kilomètres, course de côte et trois épreuves spéciales sur routes gardées pour départager les ex-æquo. Le grand rallyman M. **Farjon**, renouvelant son succès de l'an dernier, a remporté l'épreuve sur Porsche 911 GT.

Les organisations suivantes sont prévues pour 1968 :

Dimanche 12 mai : 10^e Rallye régional du MUGUET ;

Dimanche 22 septembre : 4^e Rallye régional du HOUX.

(Ces deux Rallyes sont ouverts à tous les automobilistes : Clodaldiens, venez nombreux !)

Samedi 30 novembre, dimanche 1^{er} décembre : 6 HEURES DE SAINT-CLOUD.

LA PÉTANQUE CLODOALDIENNE

Cette Société Amicale a tenu son Assemblée Générale le 9 février 1968 et a procédé au renouvellement statutaire de son Comité Directeur, désormais composé comme suit :

Président : M. Pierre **Fénéon**.

Vice-Présidents : MM. Paul **Trigueros** et Joseph **Morvan**.

Secrétaire : M. Charles **Lerigoleur**.

Trésorier : M. Serge **Daumont**.

Commissaire général aux sports : M. Julien **Arga**.

Rappelons que le siège social de **La Pétanque Clodoaldienne** est au « Bar Parisien », 4, avenue Bernard-Palissy à **Saint-Cloud** ; et que son compte de chèques postaux est : **Paris 17.067 66**.

EMPLOYEURS D'EMPLOYÉS DE MAISON

Avez-vous des problèmes d'aide ménagère ?

Etes-vous aidée par une personne, logée ou non, travaillant à l'heure, à la journée, au mois ?

Le S.E.P.E.M. vous invite à une **réunion d'information** qui aura lieu le **lundi 25 mars, à 14 h 15** au CENTRE CULTUREL (Rue Hébert) : Salle Gounod.

Pour tous renseignements, téléphonez à 605-67-57.

Le lundi de 9 heures à 11 heures.

ASSOCIATIONS NOUVELLES

L'Association Sportive Automobile des Hauts-de-Seine vient de se créer.

Le Comité Directeur en a été ainsi constitué (décision du 1^{er} février 1968) :

Président : André **Lemonnier**.

Premier Vice-Président, Directeur sportif : Lucien **Barthomeuf**.

Deuxième Vice-Président : Lucien **Cantineau**.

Secrétaire : Mme **Faugeras**.

Trésorière : Mme **Barthomeuf**.

Directeur administratif : Gilbert **Haas**.

Son siège a été fixé au 2, avenue du Général-Leclerc et son « groupe compétition » s'est placé sous le patronage de « **Clodoald** ».

Elle a essentiellement pour but de grouper des participants aux rallyes internationaux, nationaux, régionaux et autres compétitions automobiles, pour leur faciliter la préparation des épreuves. Elle envisage de s'intéresser tout particulièrement aux jeunes, tant en ce qui concerne la conduite automobile que la lecture des cartes.

Elle compte déjà, parmi ses 63 membres, 25 licenciés fédéraux parmi lesquels de nombreux clodoaldiens.

Tous renseignements : 6, rue Gaston-Latouche, SAINT-CLOUD. Tél. : 825-45-40.

Club de bridge.

M. Alleau a pris l'initiative de mettre sur pied un Club de Bridge. Pour tous renseignements concernant ce nouveau groupement (règlement, admissions, participations, etc., jours et lieux de réunions), s'adresser à M. **Alleau**, 408-79-77.

ÉCHANGES DE LOGEMENTS

N° 165 - **Echangerait** :

2 pièces, salle de bains, cuisine, W. C., balcon, ascenseur, vide-ordures.

Quartier porte de Saint-Cloud.

Contre :

Logement 4 pièces, salle de bains, cuisine, ensoleillé, en immeuble ou pavillon.

S'adresser :

M. **Humruzian**.

4, square de la Bresse, Paris-16^e.

N° 166 - **Echangerait** :

4 pièces, entrée, cuisine, salle de bains, W. C., au premier étage, cave, débarras, petit jardin, calme, vue dégagée, téléphone, situé à 150 m de la gare de Suresnes, immeuble ancien, cat. 2 C, 73 m², loyer : 170 F par mois.

Contre :

Plus grand dans les Hauts-de-Seine.

S'adresser :

M. **Pousse**.

25, rue Merlin-de-Thionville à Suresnes.

Téléphone : LON. 44-45.

N° 167 - **Echangerait** :

F 2 dans H.L.M. à proximité zone industrielle, salle séjour, chambre, salle de bains, cuisine, W. C., cave, 2 loggias,

loyer : 200 par mois.

Contre :

Similaire ou F 3 dans la région ouest : Nanterre, Suresnes, Boulogne, Garches, Ville-d'Avray, etc...

S'adresser :

M. et Mme **Thiaut Jean**.

15, avenue de France, 91 - MASSY.

N° 168 - **Echangerait** :

Villa en location, 8, rue Maurice-Ravel à Saint-Cloud, 8 pièces principales catégorie 11 B, chauffage central au charbon, salle de bains, vaste sous-sol, grand jardin d'environ 900 m², garage pour 2 voitures.

Contre :

A PARIS, appartement en location, de 3 pièces, tout confort, 2^e étage ou ascenseur, de préférence : 5, 6, 7, 8, 9, 15 ou 17^e arrondissement. Téléphoner : MOLitor 44-92 M. - **Clementel**, ou le matin : EUROpe 40-29.

état civil

du 22 Novembre 1967

au 28 Février 1968

NAISSANCES

Hasani Jaldese. **Deguines** Christine Marie Elizabeth Française. **Nguyen** Philippe Dàng. **Claverol** Karim. **Sierra** Isidora. **Mome** Marcel Stéphane Jean. **Facchetti** Véronique. **Guest** Emmanuel. **Rabe** Lionel Nicolas Roland. **Unrug** Malgorzata Anna Emilia. **Liébert** Philippe Pascal. **Jaime** Francisco Janien. **Lepoutre** Guillaume Jean Jacques. **Mamy** Corinne Jacqueline. **Nevers** Christelle George Joanne. **Berton** Valérie Dominique. **Dunoyer de Segonzac** Laure Olivia Marie. **Kechichiglonian** Christian Georges Jean. **Gayoso** Jean-Louis. **Mahé** Nathalie Béatrice Rosalie Marie. **Dutreuilh** Valérie Marie Christiane. **Planson** Franck Marc Bernard. **Garcia** Rafaël. **Pardos** Francisco José. **Krause** Wolfgang Jürgen Paul. **Moser** Lydia Laurence Sabine. **Bellessa** Pascal. **Alliet** Philippe Jean Joseph. **Garnier** Florence Sophie. **Langlois** Stéphanie Sylvie Sophie. **Lajemi** Najetta.

MARIAGES

Casado Canadas Jesus et **Fernando Gutierrez** Maria Argentine. **Vollot** Daniel Paul André et **Dury** Josette Jacqueline Huguette. **Brochard** Dominique Guy et **Wyart** Françoise Pascaline Denise. **Bazard** Christian Daniel et **Weppe** Françoise Rosalie Marie. **Bouchard** Max Gérard Charles et **Chollet** Aleth Jeanne Françoise. **De Sousa Neves De Sa Maria** Elisabete et **Vilela De Almeida** Manuel. **Florentin** Marcel David et **Bisiani** Claudine Rosa. **Robert** Jean-François et **Ringuier** Catherine Suzanne Marguerite. **Clergeot** Jacky Octave et **Duboc** Yvette Lucie Hélène. **Renard** Daniel Robert et **Hodan** Marie-France Madeleine. **Pallas** Harry Jean-Claude et **Post** Catherine Jacqueline Henriette Thérèse. **Houriez** Bernard Christian et **Girier** Liliane Claude. **Felix** Marc Robert Daniel et **Vaillant** Françoise Madeleine Henriette. **Giralt** Martin Francisco et **Puigjaner Y Goday** Maria-Adela. **Guignier** Robert et **Guetin** Sylvie Marie Charlotte. **Barbagelatta** Aimé Félicien et **Jacqmarcq** Anne Marie Suzanne Louise. **Kouassi** N'Goussan et **Mockey** Laurence Evelyne Suzanne. **Massart** Paul Jacques Jean Pierre et **De Neyer** Monique Anna. **Molinas** Laurence Antoinette Lucrèce et **Netillard** Jean-Jacques. **Charlier** Alain et **Paparis** Michèle. **Wesolowski** Gérard Jean et **Clair** Odile Marie-Thérèse Simone. **Flandre** Jean Michel et Hélène Dolores Emilie **Duffo**. **Bride** Jean-Paul Felicien René Raymond et **Monson** Simone Françoise. **Tissandier** Jean-François Marcel et **Dissaux** Ann Marie-Thérèse Livine. **Pinson** Jean Louis et **Aracil Martinez** Carmen. **Tricon** Maurice et **Bœuf** Anne-Marie. **Darmon** Jacques François et **Rey** Marie-Louise Marguerite Catherine. **Biteau** Michel Maurice et **Roy** Madeleine Léone Bernadette. **Delahaye** Jean Marc Charles et **Conte-Bourges** Jacqueline Marie Germaine. **Pissarro** Yvon Paul Camille et **Corti** Laura Filomena Rita Vittoria. **Verley** Jacques-Guy Dominique Marie Joseph et **Noël** Roselyne Marie Christine. **Lesigne** Bernard Louis et **Roussel** Chantal Paule. **Taguement** Moktar et **Huvé** Paulette Louise. **Vandromme** Jacques Jules Simon André et **Bourget** Josette Guillemette Claude. **Vallet** Emmanuel Simon André et **Lejeune** Christel Marie-Cécile. **Lerouge** Maurice Louis Léon et **Ihuel** Odette Renée Anna. **Bouteiller** Bernard Louis André et **Mahé** Marie Thérèse. **Kadarkuti** François (Ferencz) et **Tenesi** Louise Maria Victorine. **Tournaud** Philippe Jules Pierre et **Mestre** Annie Andrée. **Dufrene**. Clément Marie Paul et **Jugan** Denise Marie Thérèse. **Mauger** Jacques Gratien Hippolyte et **Jaffrez** Annick Simone Denise Suzanne. **Guilmo** André Joseph Henri Paul et **Goupy** Simone Berthe Marie Gabrielle. **Hornecker** Bernard Louis André et **Jonte** Françoise Marcelle Madeleine. **Le Lohé** Jacques Michel Pierre Marie et **Bacot** Pierrette Marie. **André** Thierry Pascal et **Fetzer** Marie-Edith

Stéphanie. **Joubert** Gabriel et **Dauriac Blary** France Marie. **Vidal** Guy et **Wolynka** Sophie Edwige.

DÉCÈS

Pedorenko Maria, femme **Kouriloff**, 69 ans. **Ouin** Léonie Eugénie Marie, veuve **Taylor**, 92 ans. **Abraham** Maurice André, 62 ans. **Adam** Anne Adrien Pierre Osman, femme **Fix**, 84 ans. **Viguié** Zoé Marie Louise, femme **Courvoisier**, 63 ans. **Contoux** Jacques Fernand, 62 ans. **Bourhis** Marie Yvonne, veuve **Loussouarn**, 80 ans. **Chatel** Albertine Victoria, femme **Luche**, 88 ans. **Michaux** Gaston Félix Emile, 87 ans. **Graf** Hermine, veuve **Ambord**, 73 ans. **Besnainou** Victor, 77 ans. **Herse** Joseph Auguste, 82 ans. **Clément** Eugène Maurice, 75 ans. **Fetter** Jean Toussaint, 65 ans. **Deschaintre** Reine, veuve **Guyot**, 73 ans. **Bally** Germaine Louise Eugénie, veuve **Magot-Cuvrû**, 77 ans. **Pannier** Robert Gabriel Francis Germain, 48 ans. **Mimeret** Juliette Marie Judith, 90 ans. **Dimitriou** Caliope, veuve **Evangelidis**, 88 ans. **Schroth** Salomé, veuve **Barthel**, 88 ans. **Jefford** Edith, 83 ans. **Marchand** Paul François Joseph, 88 ans. **Bomble** Carole Bernadette Nicole, 4 mois. **Coucal** Roger, 71 ans. **Hirsch** Josephine, femme **Barré**, 62 ans. **Fremín** Adrien Pierre, 66 ans. **Ruault** René Alexandre, 75 ans. **Boisdanghien** Marie Joséphine, veuve **Doury**, 78 ans. **Léon** Joseph Raymond, 66 ans. **Guétin** Jérôme

Edouard Michel, 17 ans. **Bertrand** Jeanne Henriette, veuve **Crapard**, 88 ans. **Boussy** Romain Louis, 78 ans. **Schlesinger** Marie Jeanne, femme **Clémentel**, 67 ans. **Labroy** Blanche Maria Emilie, femme **Dugast**, 57 ans. **Monteil** Françoise, veuve **Pataud**, 86 ans. **Mouradian** Geneviève Lucienne Anne Marie, femme **Delatte**, 56 ans. **Bergeron** Jeanne Marie Augustine, femme **Gleize**, 78 ans. **Sylvestre** Pierre Camille, 73 ans. **Lascaux** Louis, 78 ans. **Charlot** André René Marie Marcel, 33 ans. **Galier** Louise Léontine Eugénie, veuve **Fromentin**, 90 ans. **Szentkiralyi** Basile, 74 ans. **Triaire** Marie Thérèse Bernardine Elisabeth, veuve **Frisson**, 85 ans. **Rabut** Berthe Désirée, veuve **Greselle**, 85 ans. **Verdier** Germaine Jeanne, 70 ans. **Kobus** Robert Henri, 54 ans. **Reymond** Marguerite Zenaïde veuve **Mariaud**, 94 ans. **Lahillone** Georges Adolphe, 69 ans. **Marin** Joséphine Julienne Andrée Louise, femme **Saintoin**, 77 ans. **Collot** Jacqueline Raymonde, veuve **Torres**, 55 ans. **Jan** Françoise Marie veuve **Roger**, 76 ans. **Maucherat** de Longpré Blanche, 91 ans. **Petit** Clémence Mélanie femme **Pauli**, 79 ans. **Pihet** Catherine, Jeanne, 75 ans. **Tricot** Juliette Marie, veuve **Lancial**, 79 ans. **Jongleux** Charles Albert, 63 ans. **Fornel** Louis, 66 ans. **Le Cam** Marie Louise Joséphine, 84 ans. **Marquette** Clovis, 86 ans. **Baclé** Lucien Joseph Louis Marie, 86 ans. **Boutourie** Jean Lucien, 60 ans. **Patrolin** Marthe Maria, veuve **Milot**, 74 ans. **Salles** Emile Michel Fortuné, 71 ans.

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 1967

publié en application des dispositions de l'article 32 du Code municipal.

L'an mil neuf cent soixante-sept, le lundi vingt-sept novembre, à vingt-et-une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Saint-Cloud, se sont réunis sous la présidence de M. F. CHAVETON, maire, pour la tenue de la séance à laquelle ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, LARIQUE, LEMONNIER, SCHMITT, TENOUX, PETIT, COUTUREAU, VILLE, Mme CHOISET, M. BEAUFOCHER, Mme COUTANT, MM. RAVAISSE, PETITDEMANGE, Mme LORRAIN, MM. HARDOUIN, GUILLAUME.

Absents excusés : MM. ROLLIN, GIRAUD, DELAHAYE, COLIN. Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. ROLLIN a donné pouvoir à Mme CLEMENT,
M. GIRAUD a donné pouvoir à M. SCHMITT,
M. DELAHAYE a donné pouvoir à M. MONSEL,
M. COLIN a donné pouvoir à M. GUILLAUME.

✱

M. C. GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. MARIE, Secrétaire Général, annonçant une amélioration de sa santé et prochainement une reprise progressive de ses activités.

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 1967 est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Commissaire de Police Principal, faisant le bilan de l'action menée contre les véhicules réduits à l'état d'épaves sur le territoire de la commune.

Puis, passant à l'ordre du jour,

Le Conseil,

1°) Décide, par 23 voix contre 2 et 2 abstentions, la création d'un poste de 3^e adjoint supplémentaire.

A l'unanimité,

2°) a) Décide de passer un marché avec la Société T.I.R.U. pour le traitement des ordures ménagères ;

b) Autorise le Maire à signer un avenant au marché S.O.G.E.M.U. ;

c) Décide de l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

3°) Adopte le projet modificatif de la Maison des Jeunes.

4°) a) Vote le plan de financement de l'ensemble sportif ;

b) Accepte la proposition de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la première tranche de cette opération ;

c) Charge M. le Maire de contracter un prêt auprès du Crédit Lyonnais pour les travaux non subventionnés ;

d) Décide à l'unanimité moins 1 voix, de régler les honoraires de l'avoué près la Cour d'Appel de Paris et ceux de l'avoué près le Tribunal de Grande Instance de Versailles, relatifs à un jugement d'expropriation ;

5°) Autorise le Maire à souscrire un avenant à l'assurance incendie des bâtiments communaux (mairie et Centre Alpin de Tamie) ;

6°) Décide de régler les honoraires d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans une affaire d'expropriation ;

7°) Reconnaît le bien fondé de la demande de remboursement du trop payé sur annuités d'emprunt et décide le remboursement anticipé partiel d'emprunt au Crédit Foncier mais n'ordonnera ces remboursements que lorsque la S.E.M.I.B.O. aura justifié et apuré ses comptes ;

8°) Vote le budget supplémentaire 1967 équilibré à la somme totale de 15.258.867 F ;

9°) Décide le virement de crédits du Budget Primitif 1967 pour exécution de travaux supplémentaires de voirie ;

10°) Décide d'opérer un prélèvement sur les recettes ordinaires en vue d'équilibrer la section extraordinaire pour les opérations des exercices 1965 et 1966. Ce prélèvement est nécessité par l'application du nouveau plan comptable ;

11°) Vote l'acquisition d'un camion-benne, autorise le Maire à passer un marché de gré à gré, décide de faire un appel d'offres pour la vente de l'ancien camion à remplacer et autorise également le Maire à signer l'avenant correspondant à la police d'assurance véhicules ;

12°) Accepte le principe de la vente d'un duplicateur (en cours de remplacement).

13°) a) Adopte le mode d'aide maximum autorisé que les communes peuvent accorder au personnel pour les séjours de leurs enfants en colonie ;

b) Décide la révision de la rémunération d'agents contractuels ;

14°) a) Accepte la proposition de l'organisme A.P.P.A.V.E. pour vérification technique de sécurité concernant les installations électriques du garage municipal ;

b) Vote le relèvement du taux des vacations de gardiennage des bâtiments ;

c) Accepte le décompte définitif des travaux exécutés à la gare de Montretout pour les lavatoires S.N.C.F. ;

d) Sur information de M. le Maire de mettre la propriété de Tamie pour les prochaines vacances de Noël à la disposition du personnel enseignant et communal, adopte les tarifs d'hébergement ;

e) Adopte le principe de la réouverture de deux classes à l'école du groupe scolaire de garçons de Montretout ; à cette occasion, émet un vœu pour que le directeur soit déchargé de classe ;

f) Par 25 voix et 2 abstentions, celles de MM. GIRAUD et SCHMITT, accepte de verser une subvention aux écoles libres de Saint-Cloud, conformément à la loi relative aux écoles conventionnées ;

A l'unanimité,

- g) Donne un avis favorable pour l'augmentation du nombre des conseillers affectés à la Section du Bâtiment du Conseil des Prud'hommes de Paris ;
- h) Désigne deux représentants du Conseil Municipal chargés de dresser la liste électorale ;
- i) Accepte de prévoir la dépense découlant de l'application du tarif universel des consommations d'électricité de la commune ;
- j) A l'unanimité moins une abstention, accepte le principe du stationnement d'une péniche quai Carnot.

Il est demandé à M. le Maire d'intervenir énergiquement contre la prolifération de la distribution de propagande politique en dehors des périodes de campagne électorale sur le territoire de la ville de Saint-Cloud.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 55.

Le Secrétaire de séance :
C. GUICHARD.

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
Prix de vente du numéro . 0,50 F

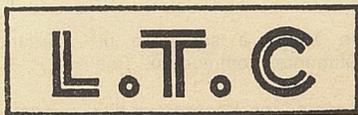
Abonnements

Annuels 2 F
De soutien 5 F

Paielement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003-64.

PUBLICITÉ : Relations Publiques Administratives
132, rue du Faubourg St-Denis, PARIS-10^e
Tél. : COM. 44-64

Laboratoires Franay
Tirages Cinématographiques



19, rue Marius-Franay, SAINT-CLOUD (S.-&O.)
Tél. : MOL 69-20

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SURESNES

- CITÉS

SAINT-CLOUD

16, avenue Jean-Jaurès

506-50-77

2, av. du Maréchal-Foch

605-92-27

OUVERTURE DU MARDI AU SAMEDI INCLUS
de 9 h. à 17 h. sans interruption

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

(PRÊTS PERSONNELS IMMOBILIERS)

Location de coffres-forts

Pour vos abat-jour sur mesures
vos montages en lampes d'objets divers
vos luminaires

adressez-vous : 58, rue Royale - Tél. 825-76-90

La MAISON LE VAL D'OR

M. CORBEAU, directeur

vous accueillera et s'efforcera de vous satisfaire

R É S E R V É

N° 1.973



S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

Fondée en 1848

66, boulevard Richard-Lenoir, PARIS (XI^e) - 805 08-90

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

Bureau Officiel à St-Cloud : 15, rue de l'Église - 605-41-48

Avantages spéciaux aux Assurés Sociaux et Organismes Mutualistes

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR L'ÉLECTRICITÉ

ETS BELCORD

161, boulevard de la République, SAINT-CLOUD

Téléphone : 408-63-64

PEINTURE - DÉCORATION

Raymond LAMPENS

24, rue Gounod

605-98-11

92 SAINT-CLOUD

EQUIP' CONFORT

50, rue Buzenval, 92 - SAINT-CLOUD

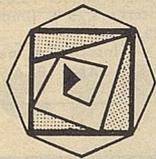
Tél. 408-84-27

REVÊTEMENTS DE SOLS — MOQUETTES

VOILAGES

AGENCEMENT APPARTEMENTS

Entreprise de Carrelages
Revêtements céramiques, Mosaïques



Baticéram

Noblesse de la Céramique

Grès cérame
Faïence
Mosaïques
Dallages
Produits
rustiques

Crédit possible de 1 à 3 ans

TÉL. : 825-39-77

54, RUE GOUNOD, 92 SAINT-CLOUD

J. DUQUESNOY, Directeur Général

ATELIER DE
TOLERIE

EN SOUS-SOL

ATELIER DE
PEINTURE

AGRÉÉS PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

agent
FIAT

**PASTEUR
AUTOMOBILES**
29, rue Pasteur
SAINT-CLOUD
408.23.24

ateliers
agrés
SIMCA

SERVICE DE LOCATION SANS CHAUFFEUR

Conditions spéciales de Location
Pendant l'immobilisation de votre voiture

AUTO-ÉCOLE

J.-J. ROLLIN

7, rue Coutureau, 92 SAINT-CLOUD
(près de la gare)

Tél. : 605-64-98

Bureau à CARCHES — Tél. : 970-02-52

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE CLOTURES
(TREILLAGES - GRILLAGES - CIMENT)

C. SANNEQUIN

74, rue des Croissants, GARCHES 970.05.92

**PEINTURE — RAVALEMENTS
VITRERIE — DÉCORATION**

Revêtements Façades et Pignons
par procédés étanches

BALAC & CERVO

17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-58-89

PIANOS R. Dieffen

Vente - Achat - Accord - Réparations - Location

18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - MOL. 94-31

PAUL DAHL

EQUIPEMENT DE FREINAGE A AIR COMPRIMÉ
CONTACTS ÉLECTRIQUES

24, Quai Carnot, SAINT-CLOUD MOL. 67-25



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.
LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE
26, QUAI CARNOT - **St-CLOUD** (S.-et-O.)
Tél. : 825-36-00

CENTRE DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE

Conventionné S. S. et Organismes Sociaux

160, BOULEVARD
DE LA RÉPUBLIQUE
92 - SAINT-CLOUD

408-63-20

TRAITEMENT POST-CURE
SAUNA FINLANDAIS
DOUCHE FILIFORME
BAIN DE VARECH
BAIN DE BOUE
Massages
Mécanothérapie

DELARFEUX & C^{ie}

ENTREPRISE DE PEINTURE

38, rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD

Maçonnerie - Béton armé - Carrelage

ROUGUET Pierre

68, rue Henri-Regnault, St-CLOUD - 408-89-36

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS
ENTREPRISE MARCEL PLANTIVAUD

20, rue de Garches

SAINT-CLOUD

MOL. 65-85

ROYALE PHOTO

PHOTO - CINÉ - IDENTITÉ

J. COOLS, 70, rue Royale, SAINT-CLOUD

Tél. : 605-51-49

(FACE A L'HOPITAL)

ENTREPRISE PAYSAGISTE

A. CANTIN et FILS

13, rue Sevin-Vincent, St-CLOUD 408-89-25

CONTRE LA PERTE, LE VOL, L'INCENDIE
Pour vous aider dans l'ACQUISITION, la CONSTRUCTION, la RÉPARATION
de votre appartement.

AYEZ UN LIVRET de CAISSE d'ÉPARGNE :

Livret ordinaire : maximum des dépôts 15.000 Fr.

Intérêt 3 % net d'impôt

Livret supplémentaire « B » : maximum des dépôts 15.000 Fr.

Intérêt 2,25 % (impôt déduit)

Livret Epargne-Logement : maximum 40.000 Fr.

Intérêt 2 % net d'impôt

TOUTES OPÉRATIONS A VUE ET SANS FRAIS

SAINT-CLOUD, 29, rue d'Orléans — Tél. : 825.64.65

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES

ET AGRICOLES

INDUSTRIELLES

LES

POMPES GUINARD

PULVÉRISATEURS

MATÉRIEL INCENDIE

POMPES MARINES

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-2-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - ENGINES - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIELS ÉLECTRONIQUES

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

Location et lavage de couches pour bébés
chez vous ou à la clinique

AMERICAN DIAPER-SERVICE

109, rue Tahère, SAINT-CLOUD — Tél. : 408-78-91

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE
14, Rue de l'Eglise
SAINT-CLOUD — MOL. 44-41
LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



TOUTES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

P. BEAUHAIRE, Ingénieur
SPÉCIALISTE AGRÉÉ

39, rue de la Rangée, 92 - GARCHES - Tél. : 970-32-01

MENAGER
DUCRETET-THOMSON
" TÉLÉ-GOUNOD " DISQUES
LACAILLE
17, rue Gounod, 92 - St-CLOUD 408-45-18
DÉPANNAGES TOUTES MARQUES
CONTINENTAL-EDISON



AGENCE ET ATELIERS AGRÉÉS
RENAULT " GARAGE DE LA POSTE "

ACHAT — VENTE — ÉCHANGE
6, rue Gaston-Latouche, SAINT-CLOUD
Tél. 825-45-40 Tél. 605-17-44

CARROSSERIE AUTOMOBILE

TOUTES MARQUES
TRAVAUX PAR SPÉCIALISTES
" GARAGE PASTEUR "
21, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — VAL. 45-40

crédit 80%

Souscription
DEUXIÈME TRANCHE
Livable : SEPTEMBRE 1968
3 pièces 74 m. 50 + balcon 136.500 F
5 pièces 113 m. + balcon 204.500 F
(parking compris)

A 300 mètres de la Gare de CHAVILLE
à 20 minutes de la Gare St-LAZARE

La Clairière à Chaville

4, rue des Petits Bois

PRIX FERMES ET DÉFINITIFS

Garantie de bonne fin

Banque de Suez et Union des Mines

PREMIÈRE TRANCHE TERMINÉE ET HABITÉE

Souscription

TROISIÈME TRANCHE

Livable : MARS 1969

Studio 39 m 15 75.500 F

2 pièces 48 m. 63 + balcon 98.500 F

4 pièces 81 m. 81 + balcon 156.500 F

(parking compris)

Renseignements
et Vente :

GARI S.A. 18, rue d'Anjou, PARIS-8^e (ANJ 05-49) -

PERMANENCE sur place tous les jours,
de 14 h. 30 à 18 h. 30 (sauf le mardi)

CITROËN

GARAGE MAGENTA

1, bd de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

APA DORMEZ TRANQUILLE
PARTEZ EN PAIX

LA PROTECTION ÉLECTRONIQUE DE VOS BIENS

Téléphonez à **EUR. 49-30** à la moindre crainte

ANTIVOL - PROTECTION - AUTOMATION

81, RUE DU ROCHER, PARIS (8^e)



LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY et Cie

3, bd de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-96



J. PARMENT
Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT
22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17
SURESNES
OPTIQUE DU BOIS
18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26
SURESNES

INSTALLATIONS SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL
(GAZ - PROPANE - MAZOUT - CHARBON)

ARTS MÉNAGERS

Henri LEGOU

ARTISAN AGRÉÉ "GAZ DE FRANCE"

8, rue Dailly, St-CLOUD Tél. 605-61-33 - 920-06-03

INSTALLATIONS SANITAIRES

G. CIRASSE & C^{ie}

COUVERTURE - PLOMBERIE - ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE

72, rue Royale, St-Cloud - Tél. : 605-41-42

Modernisation et Rénovation de l'Habitat - P. HERTEMAN, Gérant

VERRES DE CONTACT

SURDITÉ

J. TINLOT

OPTICIEN DIPLOMÉ

9, rue Dailly, SAINT-CLOUD

825-58-32



G. Chamignon

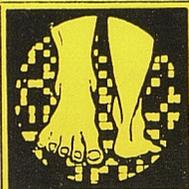
Le Pâtissier de St-Cloud

Pâtisserie . Confiserie . Boulangerie . Cuisine . Glaces

13 Rue Gounod St-Cloud

Livraison à domicile

Vos commandes à **408.28.77**



PEDICURE MEDICALE

Colette LANG, Diplômée d'Etat

Place de la Paix (à droite de l'Eglise)

SURESNES - Cité Jardins

Cabinet 772-01-53 — Domicile 408-60-99

Reçoit tous les jours sauf Lundi matin et Jeudi après-midi
et sur rendez-vous de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.

PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE CENTRAL - COUVERTURE

Crédit installation jusqu'à 3 ans Agréé Gaz de France

André ROGER

8 bis, rue de Montesquiou
8 bis, sente du Clos, 92 - St-CLOUD Tél. : 825-05-80

Elizabeth Arden

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

Lauréate de la Faculté

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL
INSTALLATIONS SANITAIRES

ETS A. DURIN

76, avenue du Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD
Tél. : 408-80-77

COURS SECONDAIRE SEVIGNE

Nouvelle Direction

JEUNES GENS - JEUNES FILLES

EXTERNAT - DEMI-PENSION

CLASSES DE LA 6^{me} AUX BACCALAURÉATS

B. E. P. C. - Baccalauréats A. B. C. D.

COURS ANNUELS « COURS DE VACANCES

237, Grande-Rue, GARCHES - Tél. : 970-08-46

COUVERTURE - PLOMBERIE
CHAUFFAGE CENTRAL - GAZ ET MAZOUT
Société CHALEUR - EAU - LUMIÈRE

ANCIENS ÉTABL. P. COMPAIN & C^{ie}

10, RUE DAILLY, SAINT-CLOUD - Tél. : 605 44-74

69, RUE BAYEN, PARIS — Tél. : 380 23-31 30-59

TOUTE LA FOURNITURE POUR LE BATIMENT

E^{ts} Louis RABONI & C^{ie}

3 POINTS DE VENTE :

Siège Social et dépôt : 68, rue du Dôme, BOULOGNE-SUR-SEINE

Tél. : MOL. 76-72 et la suite

Pont : 108, quai du Président-Roosevelt, ISSY-LES-MOULINEAUX

Tél. : MIC. 74-30 et la suite

Dépôt : 31, avenue Pierre-Grenier, BOULOGNE-SUR-SEINE

Tél. : MOL. 52-54



CADEAUX
GADGETS
LISTE DE MARIAGE
JOUETS

La nouvelle boutique de St-Cloud

9, RUE GASTON-LATOUCHE, SAINT-CLOUD

(A côté du cinéma Le Régent)

Tél. : 605.66.16